

Ovin Québec



Assemblée générale annuelle

L'ABC de l'ASRA

Les derniers milles...

EXPO QUÉBEC 2006

Les grands gagnants du concours « Mérite GenOvis »

Ce bulletin de liaison est publié par la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ) affiliée à l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Il est le résultat d'un travail concerté avec le Centre d'Expertise en Production Ovine du Québec (CEPOQ) et la Société des Éleveurs de Moutons de Race Pure du Québec (SEMRPQ).

Sa mission est d'informer les producteurs ovins et les intervenants du milieu agricole par la présentation d'article de fond sur les dossiers d'actualité, la vulgarisation et la divulgation des plus récentes recherches.

Coordination et conception graphique

Marion Dallaire, mdallaire@upa.qc.ca

Rédacteurs

Sylvain Blanchette

Germain Blouin

Sylvie Boutin

Johanne Cameron

Langis Croft

Ndeye Marie Diallo

Daniel Dion

France Lanthier

Anne Leboeuf

Hélène Méthot

Robie Morel

Marie-Ève Tremblay

Léda Villeneuve

Photographie page couverture : Ferme Highlanders

Abonnement

4 numéros (1 an) : 20 \$ + tx (22,79 \$)

8 numéros (2 ans) : 35 \$ + tx (39,88 \$)

Communiqué avec Marion Dallaire,

tél. : 450-679-0540 poste 8332

ou par courriel : mdallaire@upa.qc.ca

Les opinions et idées exprimées dans cette revue n'engagent que les auteurs et ne sont pas nécessairement celles de la FPAMQ.

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :

La Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec

Maison de l'UPA

555 boulevard Roland-Therrien, bureau 545

Longueuil QC J4H 4E7

Téléphone : (450) 679-0530

Télécopieur : (450) 674-4415

Courriel : info@agneauduquebec.com

CONVENTION DE LA POST-PUBLICATION

NO° 40049100



OCTOBRE 2006

volume 6, numéro 4

SOMMAIRE

3

Mot du Président

6

Mot de la direction

8

L'ABC de l'ASRA

11

La chronique de la SEMRPQ

Visibilité des éleveurs québécois

Expo Québec 2006

Site Internet

12

Les amas au champ

Animaux morts

13

Fédération canadienne du

mouton

14

Programme de Salubrité des

aliments à la ferme

15

En attendant la décision de la Régie...

16

PROVIN ... Enfin!

18

Vers l'accroissement du revenu du marché!

19

Tondeurs recherchés

20

Calendrier des événements à venir

21

Le projet pilote ovin : résultats de

mi-parcours

22

Les pages du CEPOQ

Actualités

Les grands gagnants du concours *Mérite*

GenOvis

Quand sélection et conformation ne font

qu'un!

Dossier animaux de

remplacement :

Courrier du vet

Selection des agnelles de remplacement

Une glande mammaire qui rapporte !

Réfléchir pour... passer à l'action !

35

Déjà 25 ans

36

Assemblée générale annuelle



Langis Croft
Président

Une Agence pour 2007 !

Avec l'automne arrive le temps des récoltes et l'heure des bilans. Au cours des dernières semaines, vous avez eu l'occasion de participer, dans chacune de vos régions, aux assemblées des syndicats ovins. Cela a été l'occasion de partager sur les réalisations de l'année qui s'achève, mais aussi de planifier celle à venir. Certes, l'année aura été difficile à bien des égards, mais surtout en ce qui concerne la sécurité du revenu.

Le paiement final 2005 aura suscité bien des réactions et même pour ceux qui ne l'ont pas fait entendre, la production ovine, comme tout le secteur agricole, vit des moments difficiles. Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) n'intervient pas tel qu'escompté, laissant les entreprises dans une situation financière presque aussi catastrophique qu'en 2002.

Dans notre secteur, la légère augmentation des prix de vente des agneaux aurait dû donner un signal optimiste à la production, ce qui ne fût pas le cas, puisque nous demeurons toujours dans l'incapacité de couvrir nos coûts de production sans cesse croissants. L'intervention du programme ASRA est certes venue pallier, en partie, à

ce manque. Mais rappelons-nous qu'il s'agit d'un programme d'assurance stabilisation des revenus et le fait qu'il intervienne année après année engendre un manque à gagner important pour nos entreprises.

De plus, les montants reçus du PCSRA et des programmes ESB en cours d'année sont venus bousculer l'ensemble du calendrier des paiements du programme ASRA. Il a toujours été question que ces montants seraient pris en compte dans les calculs du programme ASRA. Toutefois, avec les difficultés financières que connaissent nos entreprises et le manque constant de liquidités, ces interventions irritent plus souvent qu'autrement. Nous avons rencontré les représentants de la Financière agricole du Québec à la fin du mois d'août afin de discuter de ces problématiques. Conscients de la situation, ces derniers sont ouverts à travailler, de concert avec la Fédération, afin de trouver des pistes de solution pouvant garantir la viabilité des entreprises ovines québécoises. Ils ont d'ailleurs invité la Fédération à profiter de l'évaluation des programmes complémentaires qui est présentement en cours dans notre secteur pour présenter ses recommandations.

Par ailleurs, il faut souligner le démarrage prochain de l'enquête des coûts de production. Il s'agira d'un moment privilégié pour nous de travailler sur les critères d'admissibilité et de représentativité des entreprises ovines québécoises. De fait, il sera important que notre Fédération bénéficie de toutes les données technico-économiques nécessaires afin de faire valoir nos arguments auprès de la Financière. Vous serez donc invités, au cours des prochains mois, à transmettre vos données d'entreprise pour la réalisation du *projet gestion* par les professionnels de la Fédération.

Comme nous le disons depuis bien longtemps, un des moyens pour améliorer notre situation financière est d'aller chercher un plus du marché en organisant notre mise en marché à l'intérieur d'une agence de vente. Après maints efforts, le moment de la concrétisation de cette agence de vente est très proche. Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes confiants de recevoir, sous peu, la décision de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) suite aux dernières audiences publiques tenues les 18 et 19 mai dernier concernant l'arbitrage de la première convention

de mise en marché dans l'agneau lourd et l'approbation des règlements.

Pendant ce temps, le personnel de la Fédération travail d'arrache-pied afin de mettre en place les structures nécessaires au fonctionnement de l'agence tel que le système informatique. Bien entendu, il est nécessaire d'attendre la décision de la Régie pour développer certaines parties et c'est pour cette raison que nous leur avons demandé un délai de trois mois et demi après la décision pour finaliser la mise en place des outils. Toutefois, des démarches exploratoires sont en cours auprès d'organismes de mise en marché et d'abattoirs afin de planifier un démarrage harmonieux de l'agence.

À la veille de l'entrée en vigueur de l'agence de vente, tout le monde voudra se positionner pour se préparer au démarrage de l'agence. Considérant qu'il est notamment possible que les agneaux lourds que vend chaque produc-

teur puissent servir, dans les années subséquentes d'existence de l'agence, à calculer leur part de production, nous vous invitons à la plus grande prudence avant de conclure tout engagement et n'hésitez pas à vous informer auprès des instances de la Fédération.

Soyez assurés que dès la sortie de la décision de la Régie, vous serez informés. L'information sera mise à jour sur le site Internet de la Fédération et vous pourrez aussi contacter vos secrétaires et présidents afin de connaître l'information la plus récente. Par ailleurs, votre Fédération viendra vous rencontrer afin de vous informer sur les différents points de la décision de la Régie ainsi que sur le fonctionnement de l'Agence de vente. Jusqu'au démarrage de l'agence, tout sera mis en œuvre afin de garantir un démarrage harmonieux de l'agence au début de 2007.

Je ne pourrais conclure sans aborder le dossier de la traçabilité et de l'identification des ovins. Au

cours de l'été, plusieurs producteurs ont fait part à la Fédération de la visite d'inspecteurs du ministère dans leurs entreprises. Lors de ces visites, ces derniers venaient vérifier le respect de l'application du *Règlement sur l'identification des animaux*. Suite à la position prise par la Fédération en ce qui a trait à l'identification et la déclaration des ovins, il y a eu quelques avis de non-conformités, qui sont, selon la procédure habituelle, suivis d'amendes. Nous avons demandé de rencontrer le ministère à cet effet afin de discuter de la position prise par la Fédération dans l'objectif d'atteindre une application réglementaire graduelle et complète. Le ministère a été attentif à nos demandes, toutefois, nous ne pouvons certifier qu'il puisse y répondre positivement. L'identification des ovins minimalement à la sortie et la possibilité de déclarer les mouvements uniquement entre producteurs sont contraires à la réglementation actuellement en place, et qui, rappelons-le, a pour objectif de protéger la santé publique. Nous demeurons cependant confiants que la position de votre Fédération permettra de faciliter l'approvisionnement de la traçabilité sur chacune de nos fermes, d'où son maintien. **D'ailleurs, notre objectif premier demeurant l'implantation d'une taxe à la consommation qui viendra pourvoir un fonds dédié qui permettra de couvrir les coûts de la traçabilité.**

Au plaisir de vous retrouver lors de l'assemblée générale annuelle et des rencontres régionales pour vous informer sur l'agence de vente.

Langis Croft





Pour nous rejoindre :
 Secrétaire : Daniel Dion Président : Daniel Ouellette
 Tél.: 418-498-3887 Tél. : 418-775-2689
 Fax : 418-498-3889

CLUB POLYPAY DU QUÉBEC

DES BREBIS RÉPONDANT AUX BESOINS DE LA PRODUCTION OVINE DU QUÉBEC

DES QUALITÉ RECHERCHÉES... POUR DES BREBIS PRODUCTIVES

- Intervalle d'agnelage rapide;
- Très bonne capacité au désaisonnement
- Précocité dans l'atteinte de la maturité sexuelle;

... AVEC UNE MAJORITÉ DE NAISSANCE DOUBLE

- Ce qui nécessite moins d'intervention entourant l'agnelage;
- Diminue le taux de mortalité chez les agneaux;
- Offre des agneaux de bon poids et plus vigoureux à la naissance;
- Limite les frais reliés à l'achat de lactoreplaceur.

Productivité brute à GenOvis

Moyenne	Nés/agnelage	Agnelage/année	Sevrés/brebis /année	% d'agneaux nés double
2000 à 2003	1,78	1,20	1,78	58,1
2004	1,85	1,19	1,89	61,3



Premier choix
AGRICOLE

5120, Rue Martineau Saint-Hyacinthe, QC J2R 1T9

**Une Division de
 Canadienne Co-operative Wool
 Growers Limitée**

Tel: (450) 796-4242 *1-888-796-4242

www.pchoix.com

* Fourniture pour animaux de ferme

* Clôture électrique

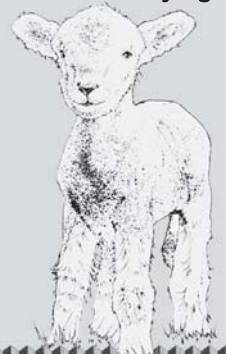
* Tondeuse: Aesculap, Heiniger, Lister,

* Dépôt de Laine (Lundi au Vendredi)

Ouvert du Lundi au Samedi

Marie-France Bouffard agr. et Christian Beaudry agr.

Agronomie
S.E.N.C.



Éleveur ovin de race pure
Polypay et Arcott Rideau

Suivi génovis,
 Béliers génotypés.

2 fils de la grande gagnante, concours GENOVIS 2006

*Meilleure brebis polypay au Québec
 (conformation et production)*

Nés triple le 12-04-06

Identification	Pds ajs 50 jr	Pds ajs 100 jr	GMQ	ISM	génotype
9357 S	25.2	41.1	0.320	2.11	QR
9358 S	24.6	39.6	0.300	1.99	RR

Autres béliers disponibles

Race	Identification	Né le	Naiss.	Pds ajs 50 jr	Pds ajs 100 jr	GMQ	ISM
Arcott Rideau	9294 S	17/02/06	4	24.5	57.3	0.660	3.06
Arcott Rideau	9274 S	14/02/06	4	22.4	48.2	0.520	2.12
Arcott Rideau	9295 S	17/02/06	4	24.5	49.6	0.590	2.74

et bien plus en bergerie...

Bienvenue

635, rang Beaudry, Granby (Québec) J2G 9H9
 (450) 379-5298 Courriel : chris.beau@sympatico.ca



Les derniers milles...

TEL que mentionné dans le numéro d'Ovin Québec de juillet dernier, la décision de la Régie des marchés agricoles et alimentaires est attendue par la Fédération et sera exécutoire. En ce sens qu'une fois la décision rendue, toutes les parties devront s'y conformer et transiger les agneaux lourds du Québec via l'agence de vente selon les règles décrites dans la *Convention pour les acheteurs* et dans le *Règlement sur la vente en commun des agneaux lourds pour les producteurs*.

Beaucoup d'espoir est fondé sur cette agence de vente et même s'il est clair qu'elle ne sera pas la solution à tous les problèmes que rencontrent actuellement les producteurs, elle devrait garantir aux producteurs de meilleures conditions de commercialisation pour leurs agneaux lourds. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que l'organisation de la mise en marché est une condition pour l'éligibilité des productions sous ASRA et une nouvelle enquête du coût de production aura lieu en 2007. Ce sera le moment pour le secteur de travailler sur une couverture adéquate des coûts de production et sur la sécurité du revenu des producteurs.

Concernant le dossier de l'environnement, les projets pilotes d'entreposage des amas au champ suivis

par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) sont en cours conformément à ce qui est prévu au Règlement sur les exploitations agricoles. Le projet initial ne prévoyant que peu de visites d'ici 2008, une collaboration entre la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec avec les Fédérations du bovin, du lait, des œufs d'incubation et de la volaille permettra de réaliser un projet effectuant un suivi plus rapproché de quelques fermes qui participent déjà au projet du MAPAQ. Quatre fermes ovines participeront au projet. D'autre part, différents projets de moindre envergure pourront se tenir régionalement. L'objectif étant de réunir assez d'information afin d'amener le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à accepter, de façon permanente, les amas au champ comme méthode d'entreposage du fumier.

Pour ce qui est de la disposition des animaux morts, la problématique est toujours présente et les démarches qui avaient été effectuées afin de permettre le compostage comme méthode de disposition n'ont pas permis de faire accepter cette méthode à cause de la crainte des maladies à prion. Toutefois, le MAPAQ a accepté de défrayer le coût de la disposition du compost

découlant des projets pilotes. Actuellement, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation fédérale pour la disposition des matériaux à risque spécifique, plusieurs projets sont sur la table. Ces projets devraient permettre de disposer des ovins et caprins qui ne sont pas récupérés. Il ne faudra toutefois pas négliger la première condition pour les producteurs, soit un coût minimal.

En ce qui a trait à la traçabilité, certains producteurs ont reçu au cours de l'été des avis de non-conformité des inspecteurs du MAPAQ qui ont visité les fermes. La Fédération a effectué des démarches afin de discuter de sa position avec le MAPAQ et permettre une application réglementaire qui simplifierait la vie des producteurs. Les producteurs ne sont pas contre l'identification et la traçabilité, mais ils veulent que cette démarche se fasse de façon graduelle et ils ne veulent surtout pas être les seuls à payer la note. Surtout que le système permettra de bien identifier le propriétaire des agneaux au moment du paiement lorsque l'agence de vente aura démarré. Pour toutes ces raisons, nous continuerons de travailler afin de faire évoluer positivement ce dossier dans les prochaines semaines. 🐏

Investissez dans votre entreprise, adoptez la race Arcott Rideau

Club Arcott Rideau du Québec

- ✓ Le meilleur choix pour ceux qui cherchent une brebis prolifique, maternelle et laitière.
- ✓ Des sujets adaptés à nos systèmes de production intensif.
- ✓ Des performances à la hauteur des attentes des producteurs ovins.

Année	Nombre de troupeaux	Nombre de brebis	Nombre d'agneaux/ agnelage	Nombre d'agneaux Sevrés/agnelage	Nombre agnelages brebis/année	Nombre d'agneaux sevrés brebis/année	GMQ (KG)
2005	12	1072	2.46	2.11	1.15	2.43	0.310



Génétique et santé

L'amélioration génétique est une priorité du Club Arcott Rideau et la base de la sélection génétique est le programme GénOvis. De plus, le maintien d'un statut sanitaire élevé est très important. Pour ce faire, un grand nombre d'éleveurs Arcott Rideau participe au projet pilot Maedi visna. Un grand nombre de sujets de la race ont obtenus des résultats négatifs à l'analyse sérologique pour le maedi visna et les troupeaux participants respectent les règles de biosécurité prescrites.



Membres

Agronovie senc	Granby	(450) 379-5298	chris.beau@sympatico.ca
Bergerie Douce Laine senc	St-Paul-D'Abbotsford	(450) 469-9613	robert.bujold@fbn.ca
Bergerie Lavallée enr.	St-Ubalde	(418) 277-2175	berglaval@hotmail.com
Bergerie St-Georges	St-Georges-de-Beauce	(418) 227-0283	bergeriestgeorges@globetrotter.net
Domaine des Baliveaux senc	St-Rémi-de-Tingwick	(819) 359-2971	didier@ivic.qc.ca
Ferme Amki enr.	Québec	(418) 842-2637	fermeamki@videotron.ca
Ferme Ovimax senc	La Pocatière	(418) 856-2440	fermeovimax@videotron.ca
Ferme Rido senc	La Pocatière	(418) 856-5140	rido@videotron.ca
Les Bergeries du Margot	Bonaventure	(418) 534-3701	bergeriedumargot@globetrotter.net
Les Moutons de Panurge enr.	St-Jean-Port-Joli	(418) 598-6501	panurge@globetrotter.net
Ferme Catelie	Donnacona	(418) 285-4553	catelie@globetrotter.net



L'ABC de l'ASRA

Dans ce numéro, vous êtes invités à approfondir vos connaissances sur le programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles grâce à une présentation qui vous permettra de revoir les grands principes de ce programme d'assurance et de mieux différencier les études et enquêtes qui ont lieu année après année.

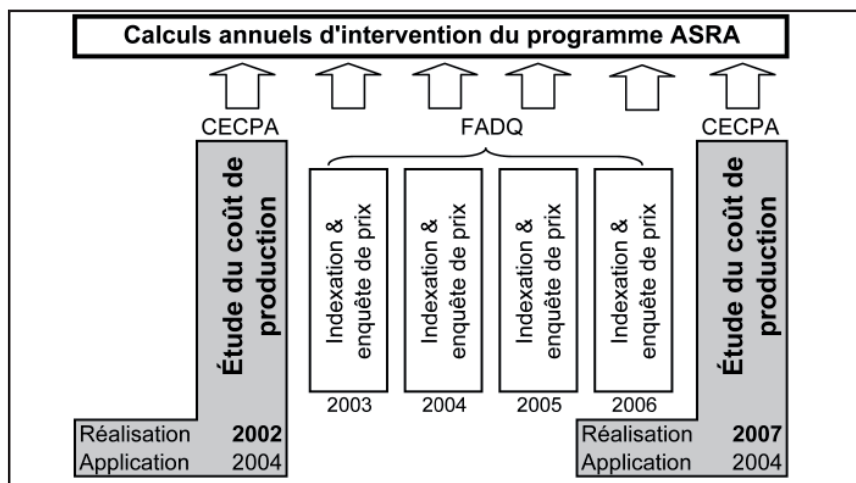
Le programme ASRA : Son intervention

D'abord, il est important de rappeler en quoi consiste ce programme. Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) est un programme d'assurance collectif qui vise à garantir un revenu annuel net aux entreprises agricoles du Québec. Une compensation est versée lorsque le prix moyen de vente d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. Ce dernier est basé sur un coût de production établi après enquête auprès d'entreprises ovinnes spécialisées; il est ensuite réévalué annuellement, ce que nous verrons ultérieurement.

Ce qui est primordial de retenir est qu'il s'agit d'une couverture d'assurance que les entreprises prennent afin de se garantir un revenu minimum par unité assurée, soit la brebis. L'utilisation du revenu stabilisé pour effectuer

les calculs vient assurer ce revenu minimum. Le revenu stabilisé n'inclut pas la rémunération de l'avoir du propriétaire, que 90% de la rémunération de l'exploitant, et n'inclut pas le paiement des contributions au programme. Ainsi, le fait que le programme intervienne année après année crée donc un man-

que à gagner sur les entreprises qui se maintiennent dans un cycle de non-retour sur l'investissement et de rattrapage continu des contributions payées au programme. D'où l'importance de travailler à diminuer le niveau d'intervention du programme et accroître les revenus provenant du marché.



Volet 1 : L'étude du coût de production

C'est quoi ?

L'étude du coût de production s'effectue selon les principes méthodologiques généraux reconnus dans le cadre du programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). Une méthodologie appliquée à l'ensemble des secteurs de production agricole sous ASRA. Elle consiste en une enquête auprès des entreprises spécialisées d'un secteur, afin de bâtir un coût de pro-

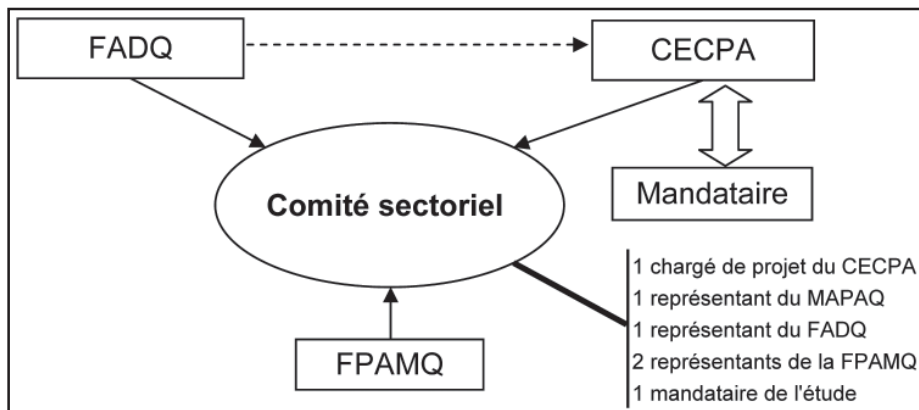
duction représentatif des réalités de ce secteur. Selon le calendrier actuel, les études ont lieu tous les cinq ans pour un même secteur. Dans le cas de l'ovin, 2002 était la dernière, la prochaine est prévue pour 2007.

Qui en est responsable?

En 2001, le Centre d'étude sur les coûts de production agricole (CECPA), un organisme à but non lucratif sur lequel

siège la Financière agricole du Québec (FADQ), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et l'Union des producteurs agricoles (UPA), a été créé afin de pourvoir à la réalisation des coûts de production pour les produits couverts à l'ASRA. Les différentes productions sont réparties selon un plan quinquennal de travail, permettant ainsi de répéter l'étude pour un secteur donné tous les 5 ans.

Au début de l'étude, le CECPA effectue un appel d'offres pour l'attribution du mandat de réalisation. La firme sélectionnée sera donc en charge de toutes les étapes de l'étude et participera au comité sectoriel. Ce comité est formé par des représentants du CECPA, du MAPAQ, de la FADQ, et de la FPAMQ.



Comment s'effectue l'étude?

1. Sélection des entreprises

Lors de la première rencontre, le comité de travail s'attarde à la méthodologie d'enquête et aux paramètres permettant de définir la population enquêtée. Afin de répondre au concept d'entreprise spécialisée, la population visée par l'enquête doit retirer la majorité de son revenu de l'agriculture, doit correspondre, en taille, à 2/3 de l'ancien modèle, et plus de 80% des revenus doivent provenir de la production ovine. En 2002, les entreprises ciblées par l'étude possédaient entre 300 et 1200 brebis. À ces critères s'ajoutent d'autres critères techniques, tels que le désaisonnement, la production de viande ou la non exploitation de table champêtre. En 2002, 143 entreprises constituant la population de base, dont 118 répondaient à l'ensemble des critères techniques d'uniformisation. De ce nombre, 41 entreprises ont participé à l'étude du coût de production.

2. Collecte des résultats

L'enquête est sans aucun doute l'étape requérant le plus d'énergie pour les producteurs participants. Le mandataire rencontre individuellement cha-

cune des entreprises. On demande de donner un inventaire détaillé des immobilisations de l'entreprise et également de fournir l'ensemble des factures afin de justifier chacune des dépenses générées durant l'année. Les producteurs sont également amenés à compléter un guide des travaux qui consiste à détailler chaque heure de

travail. Ainsi, qu'il s'agisse de temps passé avec les ovins, dans les champs ou à une activité extérieure, toutes les heures doivent être comptabilisées. Trois visites sont prévues durant l'étude, dont deux pour la réalisation des bilans d'ouverture et de fermeture et une autre pour la collecte des données comptables. Le producteur devra valider les résultats par la suite et approuver le tout.

3. Définition des critères de répartition

Avant d'effectuer la compilation des résultats, le comité sectoriel se

rencontre afin de valider les critères de répartition des coûts de l'entreprise qui touchent plus d'une activité, pour isoler les coûts et revenus relatifs à l'année financière à l'étude et pour intégrer la variation d'inventaire au coût de production. Une fois ces paramètres définis, on débute le calcul du résultat moyen des entreprises enquêtées. La méthode du coût moyen a été adoptée en 1998 afin d'obtenir une ferme type qui correspond à la réalité et d'éviter le tripotage de données causé par l'ancienne méthode de modélisation de l'entreprise type.

4. Compilation des résultats

Une fois l'ensemble des données recueillies, une compilation des données est faite afin d'établir le coût moyen. Cela consiste à faire la somme des données pour chacun des postes de dépenses des entreprises que l'on divise ensuite par le nombre d'entreprises participantes. Ainsi, par exemple, pour le poste alimentation, si 20 entreprises alimentent uniquement avec de l'orge alors que 20 autres entreprises utilisent uniquement du maïs, la ferme type présentera une alimentation de 50% d'orge et de 50% de maïs. Il est donc peu probable que l'on retrouve une entreprise du Québec présentant les mêmes caractéristiques que l'entreprise type. Toutefois, l'ensemble des coûts sont captés sur des entreprises spécialisées et qui représentent la réalité pour cette période. ►►

Critères techniques de sélection des entreprises lors de l'étude de 2002.

- ◆ Ne pas garder ou faire garder des brebis à forfait;
- ◆ Aucun achat d'agneaux pour l'engraissement;
- ◆ Le troupeau ne doit pas être destiné à des fins laitières;
- ◆ La production de l'agneau doit être destinée à plus de 80% au marché de la viande;
- ◆ L'entreprise ne doit pas offrir sur la ferme des tables champêtres ou méchouis;
- ◆ Avoir au moins 25% des agnelages en contre-saison;
- ◆ Être propriétaire de la majorité des installations;
- ◆ La variation du troupeau reproducteur durant l'année d'enquête doit être inférieure à 25%;
- ◆ Les agneaux ne doivent pas aller au pâturage en été.

5. Présentation des résultats

Lorsque le coût moyen est calculé, les résultats sont présentés au comité sectoriel pour discussion. Quelques réajustements quant à la présentation sont effectués. Toutefois, les résultats sont souverains et ne peuvent être modifiés.

Quel est le rôle de la Fédération?

La Fédération doit faire valoir les spécificités de la production et argumenter afin d'obtenir une ferme type représentative de la réalité. Pour se faire, elle participe au comité sectoriel et utilise les données qu'elle possède sur le secteur pour atteindre son mandat. En 2002, la Fédération a utilisé les données du projet de 2001 et 2002 pour présenter la position des produc-

teurs. Ce projet nécessite l'implication des producteurs ovins qui doivent transmettre leurs données technico-économiques et reçoivent, en retour, une analyse personnalisée de leur entreprise. Les données recueillies sont utilisées sous forme non nominative comme argumentaire lors de l'étude du coût de production. En 2006 et 2007, la Fédération reprendra la réalisation du projet gestion, les producteurs sont donc invités à s'y inscrire.

Quel est le rôle des producteurs?

La participation et la collaboration des producteurs sont importantes. En effet, le résultat final de l'étude en dépend. Il est donc important de fournir l'ensemble des factures afin que tous les coûts soient captés. Il est impor-

tant de souligner que les frais payés sans facturation ne peuvent pas être captés donc ne paraîtront pas dans le modèle. Pour ce qui est du temps de travail, la tendance est souvent de compléter le guide avant la visite du mandataire. Il peut alors arriver que l'on surévalue ou sous-évalue des semaines de travail puisque la nature humaine nous amène souvent à se rappeler des pointes et des creux de notre vie. D'où l'importance de compléter le guide à toutes les semaines.

De plus, afin d'assurer une bonne défense de leurs intérêts, les producteurs sont invités à participer au projet de gestion de la Fédération pour 2006 et 2007 afin que cette dernière puisse constituer un argumentaire solide en faveur des producteurs.

Volet 2 : L'indexation annuelle du coût de production.

C'est quoi ?

L'indexation annuelle du coût de production consiste à indexer les différents postes de dépenses du modèle et d'enquêter les prix de vente des agneaux, des sujets de réformes, de la laine et des jeunes sujets reproducteurs de même que les frais de mise en marché.

Qui en est responsable?

La Financière agricole du Québec (FADQ) est responsable à la fois de l'indexation et de l'enquête annuelle des prix.

Comment s'effectue l'indexation des charges?

Les indices de Statistiques Canada, de Statistiques Québec et ceux provenant d'enquêtes maison de la Financière agricole sont utilisés pour ajuster annuellement les dépenses du modèle. Ainsi, pour une charge d'essence de 500\$ incluse au modèle, un indice équivalent à l'accroissement annuel dans l'Est du Canada, soit 2% par exemple, portera la charge d'essence à 510\$ pour l'année suivante.

Comment s'effectue l'enquête de prix?

L'enquête de prix est effectuée auprès d'une trentaine d'entreprises spécialisées, soit possédant entre 300 et 1200 brebis. Pour l'enquête annuelle, les critères techniques d'uniformisation ne sont pas appliqués. La Financière détermine aléatoirement les entreprises qui participeront à l'enquête. Ces dernières sont contactées et visitées par un représentant de la Financière. Lors de la visite, les producteurs doivent fournir les factures de vente de chaque type d'agneaux, des sujets de réformes, de la laine et des jeunes sujets reproducteurs. Les frais de mise en marché figurant sur les factures sont captés par la Financière et permettent de déterminer le montant de frais de mise en marché payé pour cette année.

Comment s'effectue la compilation des résultats ?


Une fois l'ensemble des données recueillies, une compilation des données est faite afin d'établir les prix moyens et les frais moyens. Encore une fois, il est probable qu'aucune entreprise du

Québec n'ait obtenu les prix et frais calculés : il s'agit de moyennes.

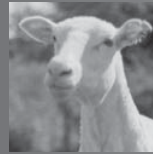
Quel est le rôle des producteurs?

Les producteurs doivent s'assurer que tous les frais de mise en marché payés, qu'ils s'agissent de frais de transport, d'abattage et de commercialisation, figurent sur la facture de vente des ovins ou qu'ils puissent faire connaître ces frais via une facture au représentant de la Financière. Tout frais non apparent ne peut être inclus au calcul de la ferme type. Il est donc important de s'assurer, pour le bien de l'ensemble des producteurs couverts par le programme ASRA, que tous les frais et revenus soient captés lors des enquêtes.

Quel est le rôle de la Fédération?

La Fédération participe à un comité de travail avec la Financière afin de valider les résultats de l'indexation et de l'enquête de prix. Il est clair que plus la Fédération aura d'information à sa disposition, meilleure sera sa capacité de négociation avec la Financière. 

LA CHRONIQUE DE LA SEM RPQ



227, route 230 ouest, Saint-Philippe-de-Neri, Qc G0L 4A0
Tél. : (418) 498-3887 • Télécopieur : (418) 498-3889 • sempq@videotron.ca

SOCIÉTÉ DES ÉLEVEURS DE MOUTONS DE RACE PURE DU QUÉBEC

VISIBILITÉ DES ÉLEVEURS QUÉBÉCOIS

Au cours du mois de juin 2006 des éleveurs ovins du Mexique et de la Colombie ont fait des visites de ferme au Québec. Nous avons eu l'occasion de leur faire voir la qualité des moutons que nous avons au Québec.

EXPO QUÉBEC 2006

Les jugements ovins ont eu lieu les 16, 17 et 18 août dernier. Il y a eu une très grande participation des éleveurs avec près de 275 têtes dans 7 races différentes.

Gagnants :

Agneau de marché : *M. Robert Leclair*

Paire de femelles d'une même race : *Dorset; Robert Leclair*

Brebis inter-races : *Hampshire, François Gélinas*

Bélier inter-races : *North Country Cheviot, Réjean Girard*



	Grande championne propriété de	Grand champion propriété de
Border Cheviot	Réjean Girard	Réjean Girard
Dorset	Robert Leclair	Marc Charpentier
Hampshire	François Gélinas	Ferme Syljack Inc.
Leicester	Johanne Cameron	François Gélinas
North Country Cheviot	Réjean Girard	Réjean Girard
Oxford	Rémi Gélinas	Rémi Gélinas
Suffolk	Rémi Gélinas	Rémi Gélinas

SITE INTERNET

Pour tous vos besoins d'informations concernant la SEMRPQ et ses membres, veuillez consulter le site Internet de la SEMRPQ au **www.agneauduquebec.com**

- Information générale
- Liste de membres par ordre alphabétique et par race
- Formulaire pour devenir membre de la SEMRPQ
- Résultats des jugements aux expositions agricoles
- Moutons de race pure à vendre
- Informations sur les clubs de race
- Liens vers des sites Internet d'intérêts
- Événements à venir
- Etc....

Nous aimerions avoir vos commentaires sur le site Internet de la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec afin de continuer son développement de façon que celui-ci répondent aux besoins des membres de la SEMRPQ et des producteurs commerciaux qui recherchent de l'information sur les moutons de race pure.



LES AMAS AU CHAMP

Comme nous le disions ce printemps, les entreprises sous gestion de fumier solide existantes au 15 juin 2002, situées dans des bassins dits non-dégradés et produisant plus de 3200 kg de phosphore par an doivent participer au projet pilote sur les amas au champ mis en place par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour une durée de trois ans.

Les producteurs qui doivent participer au projet pilote ont été contactés par le MAPAQ et doivent s'y inscrire. **Ceux qui ne sont pas encore inscrits doivent le faire le plus rapidement possible.**

Par ailleurs, les producteurs inscrits doivent transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) un **avis de projet**

au moins 30 jours avant de réaliser l'entreposage du fumier solide en amas dans un champ cultivé.

Projet de suivi spécifique des amas au champ

D'autre part, un projet de suivi spécifique des amas au champ sera réalisé sur un certain nombre de fermes dont quatre fermes ovines. Ce projet sera chapeauté par la Fédération des producteurs de bovins et réalisé conjointement avec les Fédérations de producteurs de lait, d'agneaux et moutons, de volailles, d'œufs de consommation et d'œufs d'incubation.

L'objectif est de colliger un maximum d'information sur la pratique des amas au champ et ainsi d'améliorer le guide

afin de permettre une acceptation de la méthode au-delà de 2008.

D'ici là, rappelons les conditions de mise en amas du fumier sec qui s'imposent aux producteurs qui utilisent cette méthode.

1. Les eaux contaminées provenant de l'amas ne doivent pas atteindre les eaux de surface;

2. L'amas doit être complètement enlevé, valorisé ou éliminé au maximum 12 mois après sa mise en place;

3. Les recommandations relatives à la localisation et à la gestion de l'amas devront être préparées et signées par un agronome pour les producteurs qui doivent posséder un PAEF.

4. Un registre de stockage doit être tenu pour chaque amas. 

ANIMAUX MORTS

Suite à la fin du projet, les différentes Fédérations ayant participé au projet pilote sur le compostage des animaux morts à la ferme ont fait valoir les résultats qui sont plus que concluant sur la faisabilité du compostage sous le climat du Québec. Ainsi, La Fédération a déposé les résultats du projet de compostage au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) lors de sa rencontre avec le ministre Vallière au mois d'avril dernier.

Comme nous le craignons, la propagation du prion, dans l'environnement, qui pourrait survenir lors de l'épandage du compost fait craindre au ministère l'acceptation de cette méthode de disposition. Ainsi, il devient peu probable que le compostage soit accepté pour la disposition des ruminants. Par contre, le compostage des porcs devrait bientôt

être permis au même rang que le compostage de la volaille.


Toutefois, concernant le projet pilote de compostage, le ministre s'est engagé à couvrir les frais de la disposition du compost issu des projets pilotes et à mettre sur pied un groupe de travail qui pourrait discuter de solutions envisageables.

D'autre part, une rencontre entre l'UPA et les différentes Fédérations concernées par la disposition des animaux morts s'est tenue au mois d'août afin de déterminer les actions à prendre dans ce dossier. L'entrée en vigueur, le 12 juillet 2007, de la modification réglementaire interdisant l'utilisation de matériaux à risque spécifique (MRS)* dans tous les aliments et tous les engrais a été discutée. Considérant cette situation, la

possibilité de disposer des animaux non ramassés par les équarisseurs avec les MRS sera étudiée.

Ainsi, la Fédération continuera de faire valoir auprès des différents ministères et de l'UPA, les principes qui devront être à la base de toute méthode de disposition des animaux morts, soit :

- ♦ Opter pour une solution collective ;
- ♦ Développer un service au moindre coût et qui devra tendre vers 0\$ pour le producteur ;
- ♦ Conserver l'option de l'enfouissement à la ferme ;

* MRS : ce sont le crâne, la cervelle, les ganglions trigéminals (les nerfs qui relient le cerveau), les yeux, les amygdales, la moelle épinière et les ganglions de la racine dorsale (les nerfs attachés à la moelle épinière) des bovins âgés de 30 mois ou plus et l'iléon distal des bovins de tous âges. 



FÉDÉRATION CANADIENNE DU MOUTON

Mdeye Marie Diallo
Directrice-adjointe
par intérim

ASSEMBLÉE SEMI-ANNUELLE, 25 AU 27 JUIN 2006 À SAINT- JEAN DE TERRE-NEUVE

Du 25 au 27 juin se tenait, à Terre-Neuve, l'assemblée semi-annuelle de la Fédération canadienne du mouton qui coïncidait avec la rencontre annuelle des ministres canadiens de l'agriculture.

Plusieurs sujets y ont été abordés, tels que le programme de la tremblante (génotypage, programme volontaire de certification des troupeaux et programme de surveillance national), la traçabilité canadienne, la fièvre catarrhale du mouton (bluetongue) et la stratégie de développement des marchés décrite ci-dessous.

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE MISE EN MARCHÉ

La stratégie de développement des marchés qui a été amorcée au début de l'hiver 2006 poursuit son cours. Rappelons que cette stratégie a pour objectif d'augmenter, au Canada, la consommation d'agneau de 0,25kg/personne d'ici les cinq prochaines années et a reçu un support du gouvernement Fédéral de 775 000\$. Voici ci-dessous les quatre volets que couvre cette stratégie.

Analyse d'opportunité de marchés

Cette étude permettra de déterminer quelles sont les ouvertures pour développer les marchés pour l'agneau canadien et quelles sont les faiblesses qu'il faudra corriger pour conquérir de nouveaux marchés. Les résultats préliminaires sont encourageants et démontrent un

préjugé favorable des transformateurs, détaillants, exploitants d'entreprises alimentaires et consommateurs envers l'agneau canadien par rapport à l'agneau importé.

Étude sur la valeur nutritionnelle de la viande d'agneau

Cette étude a pour objectif de rassembler les informations nutritionnelles de l'agneau à des fins de promotion. Les facteurs affectant cette variabilité sont l'alimentation, le poids au moment de l'abattage, la race, le sexe et le lieu d'élevage à travers le Canada. Des producteurs du Québec et différents organismes régionaux de mise en marché participent à ce projet afin que l'agneau du Québec soit pris en compte dans cette étude.

Plan d'affaire : développement de la chaîne de valeur

Ce projet a pour objectif d'évaluer la chaîne de valeurs et de réviser l'échelle de prix basée sur des spécifications de production et de qualité.

Développement d'outils promotionnels et éducatifs

Ce projet a pour objectif de développer différents outils promotionnels tout en créant une image forte de l'agneau canadien. Les mandats du consultant engagé sont de :


- Développer une image de marque de l'agneau canadien;
- Développer des outils promotionnels et éducatifs pour le secteur de l'alimenta-

tion et l'industrie de la vente au détail;

- Identifier les sphères pouvant rendre profitable et compétitif la vente de l'agneau canadien en comparaison avec d'autres produits.

L'ensemble des provinces est consulté afin de mettre en commun l'expérience de chacune d'elles dans les différents secteurs. Leurs priorité étant de détrôner l'importation de l'agneau et de s'assurer de pouvoir combler la place qui sera laissée vacante par la diminution de l'importation.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE, 13 AU 16 NOVEMBRE 2006 À MONTRÉAL

Cette année, ce sera au tour du Québec d'accueillir l'assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne du mouton (FCM) qui se tiendra à Montréal. Dans ce cadre, les représentants des différentes provinces visiteront l'encan de St-Hyacinthe ainsi qu'une ferme ovine afin de voir le fonctionnement des boucles électroniques qui les intéressent fortement. 

Fédération canadienne du mouton

NOUVEAUX électrificateurs PowerPlus

Plus de puissance, plus de possibilités, beau design

Électrificateur M1000

- La tension sur la clôture est indiquée sur l'écran à cristaux liquides
- La barre lumineuse QuickScan indique en un coup d'œil la tension de sortie de l'électrificateur
- Voyant « électrificateur OK »
- Protection avancée contre la foudre
- Bornes à fentes faciles à utiliser, sur le devant du boîtier et bien distancées
- Énergie emmagasinée : 10 joules
- 44 % plus de puissance que le M800
- Garantie complète de 2 ans



La toute nouvelle gamme d'électrificateur PowerPlus de Gallagher est disponible en versions branchée ou solaire. La gamme PowerPlus offre des électrificateurs pour tous les types de fermes – de l'exploitation agricole à la ferme.

Appelez au 800-265-3150 et nous vous enverrons la nouvelle brochure Gallagher dès qu'elle sera prête.





Formation par Internet pour le programme de Salubrité des aliments à la ferme


La salubrité des aliments acquiert de plus en plus d'importance pour les gouvernements, les consommateurs et l'industrie de l'alimentation, tant au plan canadien qu'international. Il est certain que la plupart des producteurs utilisent déjà de bonnes méthodes de travail à la ferme, lesquelles réduisent le risque relatif à la salubrité des aliments et la contamination de la chaîne alimentaire. Le programme est un moyen pour les producteurs de documenter leur façon de faire ce qui permettra de donner une confiance accrue aux consommateurs.

Le *Programme canadien de pratiques d'élevage relatives à la salubrité des aliments dérivés du mouton et de l'agneau* a été mis en place en

vue de relever les défis potentiels actuels et futurs de salubrité de l'industrie ovine. Le programme consiste au développement de *procédures standards d'opération* (SOP) et à la tenue de registres. Ces registres font état des actions prises pour contrôler les points sur lesquels il pourrait y avoir des risques de contamination tout au long des étapes de production.

La Fédération canadienne du mouton est heureuse d'offrir à tous les producteurs ovins la formation pour le *Programme de salubrité des aliments à la ferme* par Internet. La formation est gratuite et est disponible en français et en anglais. Il suffit d'accéder au site au : <http://fsfp.cansheep.ca>.

Une fois sur le site, l'inscription se fait en suivant les indications inscrites au lien : « *Pas encore inscrit ?* ». Une fois inscrit, le producteur a accès au manuel de *Pratiques agricoles relatives à la salubrité des aliments à la ferme de produits dérivés d'agneaux et de moutons* ainsi qu'aux modules de formation. Il est possible d'interrompre et de reprendre une session à tout moment. Une fois que l'ensemble des modules ainsi que les questionnaires s'y rapportant seront complétés, le producteur recevra une attestation de formation.

Par ailleurs, si la demande est suffisante, des séances de formation pourront être tenues dans différentes régions. 

Opti-Ovin

Logiciel technico-économique

Mesurer l'impact de vos
projets avant d'agir...

ça coûte rien!



Consultez les experts-conseils
de votre coopérative



Ndeye Marie Diallo
Directrice-adjointe par intérim

En attendant la décision de la Régie...

Les audiences publiques sur le Règlement de vente en commun et la dernière séance d'arbitrage de la convention dans l'agneau lourd sont venues clore les 18 et 19 mai dernier de longues séances de négociations et de consultation auprès des producteurs pour mettre en place l'agence de vente dans l'agneau lourd. La décision de la Régie, qui est attendue prochainement, permettra de finaliser la mise en place des structures nécessaires au fonctionnement de l'agence de vente. Il est certain qu'en attendant cette décision, l'incertitude demeure concernant certains mécanismes de fonctionnement. Toutefois, des démarches sont entreprises afin de développer une partie des outils nécessaires au fonctionnement de l'agence de vente et pour lesquels il n'est pas indispensable de connaître la décision de la Régie.

Depuis mai dernier, plusieurs actions ont été entreprises. Certains organismes régionaux de mise en marché ont été rencontrés par le personnel technique de la Fédération afin de connaître leur façon de fonctionner, les systèmes informatiques à leur disposition ainsi que les tâches qu'ils exécutent actuellement et celles qu'ils pourraient être appelés à exécuter en tant que *mandataires* (voir définition dans l'encadré) dans le cadre de l'agence de vente. Toujours dans le cadre de cette démarche, d'autres organismes seront rencontrés prochainement afin d'avoir en main un portrait des possibilités.

Par ailleurs, des visites ont été effectuées dans certains abattoirs afin de mieux connaître leur fonctionnement, les processus d'abattage, le transfert de données et la gestion de l'identification, et ce, afin de planifier au mieux les opérations lors du démarrage de l'agence de vente. D'autres abattoirs seront visités prochainement.

D'autre part, le développement du système informatique de l'agence a débuté et les modules qui permettront d'effectuer la facturation, les paiements et le lien au système de classification ac-

tuel sont en cours de réalisation. Des aménagements seront aussi apportés au système de classification actuel afin de faciliter le travail des classificateurs et de minimiser les risques d'erreurs.

Suite à la décision

Dès que la décision de la Régie sera rendue, le comité de l'agence de vente de la Fédération, qui est composé d'administrateurs, rencontrera l'ensemble des organismes régionaux de mise en marché et les autres personnes qui souhaitent devenir des mandataires dans le cadre de l'agence de vente. Ces rencontres auront pour objectif de négocier les tâches qui leur seront confiées et de quelle façon celles-ci seront gérées. Les tâches à être confiées découlent de la convention et des règlements qui sont en cours d'approbation par la Régie. Les ententes qui seront faites avec les *mandataires* devront aussi être homologuées par la Régie.

Mandataire : personne ou société dont la Fédération retient les services pour accomplir, en son nom, l'une ou l'autre des tâches prévues au Règlement sur la vente en commun des agneaux lourds ou à la convention avec l'acheteur d'agneau lourd. La Fédération demeure toutefois responsable de l'exécution de ces tâches.

Actuellement, la Fédération développe un plan de communication afin d'assurer une diffusion complète de l'information lorsque la décision de la Régie sera rendue. Dès la sortie de la décision, l'ensemble des producteurs sera informé sur la teneur de la décision de la Régie. Par la suite, un guide de démarrage sera développé et transmis afin de permettre à tous de comprendre le fonctionnement de l'agence. Cela permettra un démarrage harmonieux de l'agence de vente.

Il faut se rappeler que la Fédération avait demandé à la Régie un délai de trois mois et demi suite à sa décision pour mettre en place l'agence de vente. Ce délai devrait permettre de finaliser la mise en place des outils nécessaires au fonctionnement de l'agence. L'agence devrait donc être en fonction au début de l'année 2007. 🐏



PROVIN ... Enfin!

Voilà maintenant près de deux ans que la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons travaille, à intermittence, sur le logiciel de régie de troupeau PROVIN. Une initiative de producteurs désireux d'optimiser leur régie de troupeau en y intégrant l'identification permanente des ovins et le système de traçabilité nouvellement mis en place.

Comme vous avez pu le constater lors de la réception de votre première avance 2006 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), le logiciel de régie de troupeau PROVIN est maintenant disponible pour l'ensemble des producteurs ovins québécois, et cela, **tout à fait gratuitement**. Si on se rappelle bien, la Fédération, suite aux demandes de ses membres, avait opté pour le développement et l'administration d'un logiciel de régie qui aiderait les producteurs à intégrer la traçabilité mais réduirait également le temps de gestion des informations transmises à l'ensemble des intervenants du milieu. PROVIN est donc cet outil qui vise la saisie unique des informations liées à la produc-

tion et devant être acheminées vers différents organismes.

Plusieurs producteurs ont déjà communiqué avec la Fédération afin d'obtenir une copie du logiciel. Ce dernier a été acheminé au cours du mois d'octobre. Il est important de souligner qu'au courant de l'année 2006, beaucoup de modifications ont été apportées au logiciel afin de faciliter son installation et son fonctionnement. Les anciens et nouveaux utilisateurs seront donc heureux de voir une interface d'installation simple, de même que des liens les amenant vers un guide d'utilisation détaillé et les sites Internet de différents organismes.

Par ailleurs, des formations sont prévues entre les mois de novembre 2006 et janvier 2007, dans les différentes régions du Québec

pour tous les producteurs utilisateurs du logiciel. Vous serez invités à vous y inscrire très prochainement. N'hésitez pas à contacter Madame Johanne Tétreault, à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec, afin d'obtenir une copie du logiciel, mais également afin d'obtenir plus d'informations ou du soutien technique pour le fonctionnement du logiciel. Vous pouvez la rejoindre par téléphone au 450-679-0540 poste 8398 ou par courriel à info@agneauduquebec.com.

PROVIN bâton... ça y est presque !

Dès le début du projet PROVIN, l'importance de jumeler l'utilisation de l'identification électronique au logiciel PROVIN a été soulevée. Divers tests ont été effectués afin de valider l'utilisation d'un bâton électronique seul pour la gestion des activités de régie, sans toutefois obtenir un réel succès. Il est bon de noter que la *TI-Voyage*, une calculatrice à saisie manuelle, est toujours fonctionnelle avec le logiciel et demeure une alternative économique pour les producteurs.

Pourquoi PROVIN?

- ♦ Pour répondre aux exigences de la traçabilité et diminuer le temps de gestion.
- ♦ Pour transférer les informations requises par ATQ, GENOVIS, SCEA, en plus d'intégrer les informations de classification des agneaux lourds.
- ♦ Parce qu'il est compatible à des outils de saisie des informations.
- ♦ Facilite la gestion des informations au niveau de la productivité de l'élevage mais également en ce qui touche la génétique des sujets et leur consanguinité potentielle.

Ainsi, afin d'optimiser le système électronique, d'autres options ont été étudiées. Il s'avère finalement que la combinaison d'un bâton de lecture et d'un ordinateur de poche soit la plus plausible puisqu'elle permet le transfert des informa-

tions d'un outil à l'autre sans fil. Les informations ainsi compilées dans l'ordinateur de poche peuvent être transférées et analysées dans PROVIN. Cette option a donc été retenue par la Fédération et c'est ce sur quoi elle travaillera au cours des

prochains mois. Quelques producteurs seront invités à commenter et tester le développement de ces outils afin d'assurer une meilleure adaptabilité aux pratiques de régie des producteurs québécois.

... Et la traçabilité

En mars dernier, la Fédération émettait sa position en ce qui a trait à la pose des identifiants officiels et la déclaration de la pose de boucles et mouvements d'inventaires auprès d'Agri-Traçabilité Québec. Depuis ce temps, le ministère a débuté la tournée des entreprises ovines québécoises afin de dresser un portrait de l'application par les producteurs ovins des règlements en vigueur. Au moment d'écrire ces lignes, 798 visites avaient été effectuées, quelques-unes sur les mêmes entreprises. Au total, près de 1400 entreprises devront être visitées au cours de l'année. Lors de ces visites, des avis de non-conformité à l'égard du Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux ont été donnés aux producteurs avec une obligation de s'y conformer dans un délai donné.



La Fédération a rencontré les représentants au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à deux reprises à ce sujet afin d'expliquer la position prise par la Fédération : soit l'identification minimale des ovins à la sortie et la déclaration de mouvement des ovins effectué entre producteurs ou auprès d'organismes où le transfert d'information électronique ne se fait pas.

Qu'en est-il maintenant?

Le ministère s'est montré récep-

tif aux demandes de la Fédération puisqu'il y aura possibilité de modifier le règlement d'ici la fin de l'année. Toutefois, d'ici ce temps, le règlement est en vigueur, donc applicable. Les inspecteurs continueront à faire la visite de l'ensemble des entreprises dans l'optique de bâtir un portrait représentatif de la situation sur le terrain. Les producteurs sont invités à recevoir les inspecteurs avec courtoisie. Ces derniers sont ouverts aux commentaires et prendront en note les modifications potentielles à apporter au système. Quand à l'émission d'avis de non-conformité, la Fédération travaille afin de les restreindre mais rien n'est officiellement obtenu en ce sens. Nous espérons que l'attitude courtoise et collaborative des producteurs pourra, d'ici l'obtention des modifications réglementaires, réduire l'émission de tels avis. 

Les obligations légales

Vous devez déclarer à ATQ :

Dans les 30 jours* suivant une **naissance** :

- ⇒ votre numéro d'intervenant (PRO...)
- ⇒ le numéro de site actuel
- ⇒ le numéro de l'animal
- ⇒ la date de sa naissance
- ⇒ le sexe de l'animal.

Dans les 45 jours* suivant un **déplacement** (entrée et sortie):

- ⇒ votre numéro d'intervenant (PRO...)
- ⇒ le numéro de site actuel
- ⇒ le numéro de l'animal
- ⇒ la date du déplacement
- ⇒ le numéro de site de provenance ou de

destination.

Dans les 45 jours suivant un **décès** :

- ⇒ votre numéro d'intervenant (PRO...)
- ⇒ le numéro de site actuel
- ⇒ le numéro de l'animal
- ⇒ la date du décès de l'animal.

* ou avant la sortie de l'exploitation selon la première éventualité.



Vers l'accroissement du revenu du marché !

« Accroître le revenu du marché! », voici une phrase-clé qu'on tend à reproduire et à appliquer à tous les discours. L'organisation de la mise en marché dans un secteur donné, l'agneau lourd par exemple, amène souvent une consolidation des prix de vente. Le démarrage de l'agence de vente sera donc un tremplin pour ce secteur de la production. Il est toutefois intéressant, compte tenu de la diversité de la production, de rappeler quelques éléments-clé pour accroître le revenu des entreprises, mais surtout générer un bénéfice à la fin de l'année. Nous verrons aujourd'hui l'accroissement du prix de vente et la réduction de l'endettement.

Augmenter le prix de vente

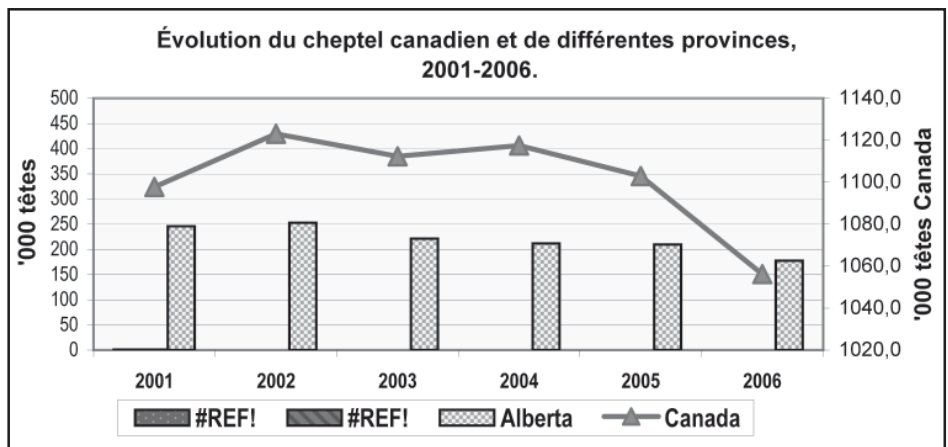
Le prix de vente pour un agneau est déterminé, peu importe son type, en fonction de la capacité de payer du consommateur. Actuellement, le consommateur d'agneau est conscient de la valeur du produit et est prêt à payer au détail entre 11 et 39\$/kg pour en obtenir. On parle alors d'un agneau frais. Dans le cas de la restauration, l'agneau frais ou congelé sera apprêté et vendu, tout comme les autres viandes, avec une plus-value attribuée à la préparation. On peut ainsi se questionner sur le prix pouvant être payé au producteur puisque ce dernier n'a guère augmenté au cours des der-

nières années alors que les coûts de production augmentent sans cesse. Plusieurs producteurs se questionnent sur le prix de vente d'un agneau abattu, emballé, découpé et vendu à la ferme. Si l'on considère qu'un consommateur est prêt à payer en moyenne 20\$/kg au détail pour des pièces spécifiques de l'agneau lourd, incluant la viande hachée, il est raisonnable que le prix sur base carcasse découpée et emballée se vende jusqu'à 12\$/kg. Un prix intéressant pour l'agneau lourd, pouvant être supérieur pour les agneaux plus légers, mais qui ne couvre toutefois pas l'ensemble des coûts de production du modèle ASRA.

Diminuer l'endettement

L'endettement, après les charges variables, est le poste de dépenses que toute entreprise devrait surveiller attentivement, surtout avec le contexte économique que subit le secteur.

Un niveau d'endettement supérieur à 575\$ par brebis positionne l'entreprise dans une situation difficile lorsqu'il y a une diminution des bénéfices causée par une diminution de revenu ou l'accroissement des dépenses. Il est également important de souligner qu'une consolidation de dettes vient souvent alléger le fardeau créé sur les liquidités de l'entreprise par le paiement d'emprunts et leurs intérêts. Il faut toutefois comprendre que ce réaménagement des emprunts et de leur paiement n'est pas une fin en soi puisqu'elle prolonge la durée du financement en réduisant les montants mensuels dus. Par conséquent, l'entreprise peut être tentée d'obtenir de nouveaux emprunts rapidement et ainsi se retrouver à nouveau dans une situation fragile. 🏠



Tondeurs recherchés

Les tondeurs sont de plus en plus difficiles à trouver au Québec et sont indispensables à la production. Et il n'est pas rare que la Fédération soit contactée à cet effet. C'est la raison pour laquelle, la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec cherche à connaître les noms des tondeurs afin de mettre à la disposition des producteurs une liste des ressources dans ce domaine.

Vous êtes invités à contacter la FPAMQ pour compléter la liste existante si :

- Vous êtes tondeurs.
- Vous êtes producteurs et connaissez des tondeurs, vous êtes invités à les faire connaître à la FPAMQ.
- Vous offrez des cours de tonte.

Formation

Par ailleurs, vous êtes également invités à vous faire connaître auprès de la Fédération si vous êtes intéressés à suivre des cours pour apprendre ou vous perfectionner dans la tonte.

La FPAMQ veut connaître l'intérêt des tondeurs du Québec à se former ou se perfectionner. En effet, il serait possible de tenir un cours de tonte avancé offert par un tondeur de la Nouvelle-Zélande au cours de la première semaine d'avril. D'autre part, il serait possible d'organiser des sessions de formation avec les ressources existantes au Québec.

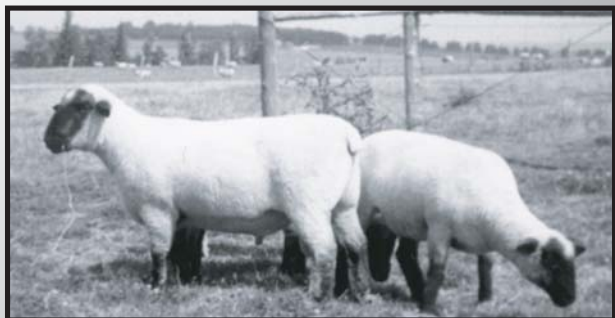
Contactez la FPAMQ au 450-679-0540 poste 8484 ou par courriel lboisvert@upa.qc.ca.

MANASAN

HAMPSHIRE

Nous produisons des sujets balancés, épais, musclés, longs et bien structurés.

Troupeau **LOMANCO** sur r.o.p. DEPUIS 1963



Nous élevons aussi d'excellents Leicesters

Ferme **MANASAN**

150 Laberge, Danville, Québec J0A 1A0

(819) 839-3350 (819) 839-1202

www.manasan.qc.ca

L'abreuvoir chauffant que vous cherchez



LAKCHO

- très économique, 80 watts
- plus sécuritaire 24 volts
- très résistant



La Buvette

Contactez votre
revendeur local

1-866-888-5258

mateleva@globetrotter.net

www.matelevage.com



Calendrier des événements à venir

Assemblées générales annuelles de la FPAMQ
voir page 36

Fête du sacrifice
31 décembre 2006

Passover
3 au 10 avril 2007

Pâques
8 avril

Pour un agneau de qualité
et une meilleure rentabilité de votre entreprise

Faites l'essai
du programme
pour agneau
et brebis
Purina.

RÉGIE

SANTÉ



GÉNÉTIQUE ALIMENTATION

Pour plus d'information
concernant nos produits
et services,
veuillez communiquer
avec votre concessionnaire
Purina.

www.agripurina.ca



PURINA®

PURINA^{MD}, CHOW^{MD} et le quadrillé
sont des marques déposées sous licence de la compagnie Nestlé Purina PetCare.



Le projet pilote ovin: résultats de mi-parcours

Démarré en janvier 2006, le **projet pilote sur l'identification ovine** se poursuit toujours dans 19 fermes des régions du Bas Saint-Laurent, de l'Estrie, de la Montérégie, de Lanaudière, du Saguenay et du Lac Saint-Jean. Rappelons qu'il s'agit d'un projet d'évaluation de deux types différents d'identifiants se déroulant jusqu'à la fin de l'automne 2006, afin de voir entre autres, à l'amélioration de l'identifiant actuel et du système de traçabilité en général dans la filière ovine.

Trois visites sur le terrain ont été faites dans le cadre de ce projet, chez les producteurs participants. Lors de ces visites, l'agent de projets d'Agri-Traçabilité Québec procédait, entre autres, au suivi de la pose des identifiants (i.e. : l'expérience vécue lors de la pose des différents identifiants, les pertes de boucles, les cas d'infections, etc.), en plus d'offrir une session de formation personnalisée avec le producteur portant sur l'utilisation des outils de lecture électronique et du logiciel de transmission électronique de données.

Des essais de lecture des boucles dans les encans et les abattoirs ont également débuté cet été et se termineront cet automne afin de recueillir les commentaires des diffé-

rents intervenants et d'y faire des vérifications des taux de lecture en temps réel sur des échantillons ciblés. Les observations faites lors de ces visites serviront à comparer l'aptitude de ces lieux à fonctionner avec différents types d'identifiants ovins. Les commentaires du personnel travaillant dans ces lieux stratégiques seront également pris en compte dans l'évaluation finale des identifiants.

Premiers constats


Il est important de souligner que les résultats présentés ici sont préliminaires et qu'ils sont basés sur une courte période d'essai. Seul le rapport final, qui devrait être publié en novembre prochain, nous donnera une vision plus juste de la réalité vécue sur le terrain.

Un premier constat relatif à la grosseur du fût (la partie mâle de l'identifiant qui perfore l'oreille) a été fait: plus le diamètre du fût est petit, moins il y a de probabilités d'avoir des blessures et des déchirures aux oreilles des animaux. Cependant, lorsque l'identifiant est plus petit, la lecture manuelle des numéros devient plus ardue, ce qui implique des pertes de temps lors de la régie de troupeau. Certains producteurs ont noté également qu'un des deux modèles de boucles

cassait plus fréquemment durant la pose.

En ce qui a trait aux outils de pose, certains producteurs préfèrent une pince plus légère. Cependant, il semble que l'effet de levier d'un tel outil n'est pas assez fort et rend la pose des boucles plus ardue. D'autres ont noté qu'un des deux modèles de pinces permettait une pose beaucoup plus rapide mais ils ont noté en contrepartie qu'il y avait également un certain manque de précision et une pose plus difficile sur des sujets possédant de fortes cornes.

Rappelons en terminant que ce projet a été rendu possible grâce à l'implication des gens de l'industrie, des producteurs ovins, des fournisseurs d'identifiants Allflex et Roxan ID, des représentants des comités de révision et d'implantation ovins et enfin, grâce au financement du *Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec* (CDAQ).

Vous aimeriez en savoir plus sur ce projet? Vous aimeriez avoir des renseignements sur les outils de lecture électroniques ou sur le CD de formulaires de traçabilité gratuit? N'hésitez pas à contacter le service à la clientèle d'ATQ au 1-866 270-4319. 

Génétique
Recherche

Santé

Vulgarisation

LES PAGES DU CEPOQ

CENTRE D'EXPERTISE EN PRODUCTION OVINE DU QUÉBEC (CEPOQ)

1642 rue de la Ferme, La Pocatière, Qc G0R 1Z0 Tél.: (418) 856-1200 * Télécopieur : (418) 856-6247 * info@cepoq.com * www.cepoq.com

Dossier santé ovine au CEPOQ

C'est avec le plus grand plaisir que nous vous annonçons que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) vient de reconnaître officiellement le CEPOQ pour ses actions dans le secteur de la santé ovine. En effet, au mois de juillet 2006, le ministère nous a confirmé que les négociations entre la Direction des affaires économiques, scientifiques et technologiques et la Direction générale de l'alimentation ont permis de dégager du financement pour les deux prochaines années (2006-2007 et 2007-2008) pour le maintien du secteur de la santé au CEPOQ. Il s'agit d'une grande réussite pour l'ensemble des partenaires de l'industrie.

En terminant, nous nous devons de souligner les appuis exceptionnels que nous avons reçus dans la négociation de ce dossier depuis les deux dernières années. Ainsi, nous tenons à remercier le MAPAQ, la Fédération des producteurs d'agneaux et de moutons du Québec (FPAMQ) et la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec (SEMRPQ) sans lesquels nous n'aurions pu atteindre cet objectif.

Nouveaux projets

Les trois projets suivants ont été acceptés dans différents programmes de financement.

o Guide technique - Contrôle du parasitisme interne en élevage ovin. Partenaires : Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et producteurs participants. Programme : CSA. Appui aux conseillers techniques. MAPAQ.

o Développement de Guides de référence sur la photopériode pour les conseillers techniques ovins désirant implanter un nouveau programme technologique lumineux dans les entreprises ovines au Québec. Programme: CSA. Appui aux conseillers techniques. MAPAQ.

o Développement d'un outil diagnostique permettant de soutenir les intervenants du secteur ovin dans la mise en évidence et la résolution de problèmes d'ambiance en bergerie. Partenaires : CDPQ et FPAMQ. Programme : Volet 4. Fond de soutien aux associations de producteurs désignées. MAPAQ.

Crédit d'impôt à la Recherche et au développement

Dans une économie basée sur le savoir, l'investissement dans la recherche et le développement (R&D) est essentiel. Or, il est avantageux au Québec de s'engager dans la R&D en raison des mesures fiscales offertes par les gouvernements du Québec et du Canada. En effet, la combinaison de mesures permet aux entreprises de réduire de moitié, et même plus, les coûts des travaux de R&D.

À cet égard, nous aimerions vous informer que le CEPOQ a été reconnu par le ministère des Finances du Québec, au mois de juin dernier, à titre de centre de recherche public admissible pour l'application des crédits d'impôt remboursables relatifs à la R&D prévus à la loi des impôts. Cette reconnaissance est basée sur la capacité du centre, particulièrement en termes de ressources humaines et matérielles, à réaliser des travaux de R&D pour le compte d'entreprises. Ainsi, les employés doivent posséder les qualifications requises pour réaliser les travaux de R&D confiés en sous-traitance au centre.

Un crédit d'impôt remboursable égal à 35 % du montant des dépenses de R&D admissibles est accordé à une PME ayant conclu un contrat de recherche avec un centre reconnu. Le crédit sera calculé sur 80 % de la dépense admissible (20 % de la valeur du contrat étant attribuée aux profits). La reconnaissance obtenue permettra aux clients du CEPOQ d'obtenir ainsi des crédits d'impôt substantiels. Il est important de mentionner que des crédits d'impôt à la R&D existent également au niveau fédéral.

À titre d'exemple, le coût net d'une dépense de R&D de 10 000\$ engagée au Québec par une PME peut être de moins de 2 000\$.

Nous invitons ainsi toutes les entreprises qui désirent en savoir plus sur le sujet à communiquer avec M. Francis Goulet, directeur du CEPOQ, au 418-856-1200 poste 222 ou par courriel à francis.goulet@cepoq.com.

Nous tenons à vous rappeler que les producteurs ovins qui réalisent des projets de R&D dans leur entreprise peuvent obtenir également des crédits d'impôt. Pour plus d'information, communiquer avec les conseillers du Groupe Conseil R&D agricole et agroalimentaire au 1-877-252-7383 ou à info@groupeconseil.org.

Le CEPOQ tient à remercier ses précieux partenaires pour leur soutien :



Agriculture and
Agri-Food Canada

Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation
Québec



Les grands gagnants du concours « Mérite GenOvis »

Lors du Symposium Ovin 2006 tenu les 29 et 30 septembre 2006 à Victoriaville, le CEPOQ organisait le concours « Mérite GenOvis ». Ce concours était ouvert aux éleveurs participants au programme d'évaluation génétique GenOvis. Voici les grands gagnants de chacune des catégories :

Catégorie Brebis maternelle

Arcott Rideau



EL 213 K

Bergerie Lavallée enr.

St-Ubalde

ISM = 2.73

Kg d'agneaux sevrés/an=69.5

Dorset



OAI 633 J

Meggie Parent

St-Gabriel de Rimouski

ISM = 3.05

Kg d'agneaux sevrés/an= 51.8

Hampshire



MF 60 P

Ferme La Bergère enr.

St-Gabriel de Rimouski

ISC = 2.34

GMQ de la progéniture = 0.35 kg

Grand prix paternel Inter race

Il n'y a pas eu de jugement possible.

Romanov



FRAN 247 M

Bergerie de l'Estrie

Coaticook

ISM = 2.65

Kg d'agneaux sevrés/an= 85.9

Polypay Grand prix maternel Inter race



PBL 403 L

Agronovie Senc.

Granby

ISM = 2.86

Kg d'agneaux sevrés/an= 81.9

Catégorie Meilleur troupeau maternel

Arcott Rideau : Agronovie Senc., Granby,
52.39 kg d'agneaux élevés à 50 jours/brebis/an

Dorset : Ferme Feber, St-Hubert de Rivière-du-
Loup, 47.49 kg d'agneaux élevés à 50 jours/brebis/an

Polypay : Ferme Sayabec Ovine enr., Sayabec,
52.96 kg d'agneaux élevés à 50 jours/brebis/an

Romanov : Bergerie de l'Estrie, Coaticook,
52.37 kg d'agneaux élevés à 50 jours/brebis/an

Catégorie Meilleur troupeau paternel

Hampshire : Ferme Gagné enr., Amqui,
GMQ 50-100 j. moyen en 2005 = 0.33 kg

Suffolk : Robert Girard et Sophie Bedard,
St-Césaire, GMQ 50-100 j. moyen en 2005 = 0.40 kg

Merci à tous les participants

Les sujets participants sont des animaux en production lors de la prise de photo.

Tournée Consultations CEPOQ 10^e anniversaire

La Tournée Consultations 10^e anniversaire du CEPOQ se poursuit à l'automne dans les différentes régions du Québec. Au cours du mois d'août dernier, les producteurs et intervenants de l'Abitibi-Témiscamingue ont pu échanger avec le CEPOQ sur les défis que devra relever la production ovine québécoise au cours des 10 prochaines années. De plus, ils ont donné leur opinion sur la façon que le CEPOQ, en tant que centre d'expertise, devrait se développer pour répondre à ces défis. Soyez présents lors de ces événements et faites connaître vos idées sur le développement de notre industrie!!!

Date	Lieu
Samedi, le 26 août 2006	Rouyn-Noranda
Jedi, le 2 novembre 2006	Princeville
Samedi, le 4 novembre 2006	St-André Avelin
Jedi, le 30 novembre 2006	St-Gabriel, Salle communautaire
Indéterminé	Alma

Le formulaire de consultation est disponible sur le site du CEPOQ au www.cepoq.com.



Quand sélection et conformation ne font qu'un !

Les derniers critères importants à vérifier

Enfin, nous voici au dernier de cette série d'articles portant sur la conformation des sujets reproducteurs. Maintenant que nous avons discuté de capacité, de dentition et de pieds et membres, nous devons évaluer d'autres critères de conformation très importants tels que le développement de l'animal, la musculature et l'apparence générale ...

LE DÉVELOPPEMENT

Le développement désigne le gabarit, la musculature, la grandeur et la stature d'un animal. Ces paramètres devraient toujours être évalués en fonction de la race (ou du croisement), de l'âge et parfois même de certaines lignées présentes dans une même race. Tous savent qu'il est impossible de comparer une agnelle Romanov de 6 mois à une agnelle Suffolk du même âge. Néanmoins, si l'agnelle Suffolk pèse 15 kg de moins que la moyenne de sa race ou de sa lignée... un problème de développement se pose ! Le premier outil pour évaluer le développement d'un animal est très simple et ne demande aucune expérience en matière d'évaluation visuelle de la conformation. Une balance fait bien le travail ! La pesée des agnelles et des jeunes béliers, à intervalles réguliers, permet non seulement de connaître le poids de vos animaux, mais également de détecter les animaux qui ne font pas de gain ou qui ont peut-être une croissance trop faible par rapport au reste du groupe. L'évaluation du développement d'un animal devrait ainsi nous aider à dissocier les sujets qui devraient demeurer dans l'entreprise de ceux qu'il serait préférable d'éliminer. Avec le temps et l'expérience, les éleveurs qui connaissent bien leurs animaux et le gabarit qu'ils doivent atteindre au cours de leur croissance sont capables d'évaluer visuellement le développement d'un animal.



Ces images présentent deux brebis du même âge qui n'ont pas le même développement.

Le développement musculaire

Ce critère est particulièrement important chez les races terminales mais ne devrait pas être complètement négligé dans les autres races. Il est important qu'un animal présente un bon développement musculaire général. Ainsi, les muscles devraient être volumineux et développés uniformément et ce, tant au niveau de l'épaule, du dos, de la longe et des gigots. Toutefois, puisque la présence de la laine trompe l'œil, il est essentiel de toujours toucher à l'animal afin d'apprécier correctement sa musculature.

Puisque des gigots et une longe de bon volume ont une bonne valeur commerciale, ce sont souvent ces parties qui sont plus sévèrement évaluées. Les gigots doivent être musclés, bien développés et bien « remplis ». Ils doivent être profonds, larges et ils doivent descendre bas sur le membre de l'animal.



Évaluation de la qualité des gigots

La longe doit être aussi longue que possible, elle doit être large, épaisse et volumineuse. Afin d'évaluer la qualité de la longe sur un animal, il suffit de mesurer la longueur de celle-ci entre l'os de la hanche et la dernière côte. Une fois que la longe est située, il est simple d'évaluer sa largeur et son épaisseur, tel que démontré sur les images suivantes.



Évaluation de la qualité de la longe

LE DOS ET LA CROUPE

Une belle ligne de dos droite, partant de la base du cou jusqu'à la croupe, est très souvent le facteur qui améliore l'apparence générale d'un animal. Un bon dos doit être long, large et fort. Il ne doit être ni convexe, ni concave. Le dos doit être solide et présenter une musculature conférant une bonne résistance et une bonne longévité à l'animal dans l'élevage. Puisque la laine crée bien des illusions, il est essentiel de toucher aux animaux afin d'évaluer correctement ce caractère !

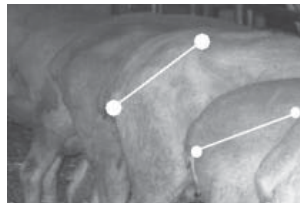


Examen de la qualité du dos. En partant de la base du cou, on longe la colonne en appuyant, avec fermeté, jusqu'à la croupe. Ceci permet de déceler une faiblesse musculaire, une dépréciation derrière l'épaule ou au milieu du dos.



Voici un cas, extrême, d'un dos de très mauvaise qualité chez un bélier reproducteur. Ce type de trouble de conformation est inadmissible pour l'élevage.

La croupe est un critère qui devrait prendre de plus en plus d'importance dans la sélection des animaux reproducteurs. Une bonne croupe doit être large, longue et surtout droite! Afin de faciliter les agnelages, on devrait éviter les croupes étroites. Chez les ovins, la « croupe tombante » est un problème de conformation répandu. En effet, on peut observer la présence de croupes tombantes à l'intérieur de nombreuses races, mais plus particulièrement chez les Romanov, les Finnois, les Arcott Rideau et les Dorset. Ce défaut de conformation brise l'apparence générale et fait paraître l'animal plus court. Afin d'éviter ce problème, l'angle de la croupe, entre les hanches et les ischiens, devrait être léger.



Observation de la qualité de la croupe. Croupe de mauvaise qualité (à droite). On devrait choisir des animaux qui ont des croupes droites. Comme sur l'image de gauche.

LA LONGUEUR

Grand ou petit ? Grandes pattes ou petites pattes ? Ce débat est loin d'être résolu ! Néanmoins, peu importe la grandeur que vous recherchez chez vos animaux reproducteurs, vous devriez toujours privilégier les animaux qui sont les plus longs et les plus développés. Pensez à votre client ...

L'APPARENCE GÉNÉRALE

On pourrait qualifier l'apparence générale comme étant notre « première impression » lorsqu'on regarde un animal. C'est souvent ce qui va nous faire dire : « Wow ! c'est un beau sujet ! » ou encore ... l'image projetée nous fera dire des termes un peu plus péjoratifs ! La capacité, le développement, le gabarit, la qualité de la tête, la ligne de dos, ..., sont tous des caractères qui améliorent (ou détruisent) l'apparence générale d'un animal. Afin d'évaluer si un animal a une belle apparence générale, on devrait toujours l'évaluer dans son ensemble. Ainsi, du regard, il faut être en mesure d'évaluer si les différentes parties de l'animal « s'agencent » bien entre elles et si l'animal est bien développé et équilibré. Si, de notre œil critique, un aspect de l'animal nous semble anormal ou mal conformé, on devrait toujours vérifier, au

toucher, si la laine crée cette illusion ou si le défaut est bien réel !

SÉLECTIONNER LES BÉLIERS ET LES BREBIS

Les mâles sélectionnés pour la reproduction devraient toujours, en premier lieu, répondre aux besoins et à l'objectif de l'entreprise. Quoi qu'il en soit, les mâles sélectionnés pour la reproduction devraient être aussi « parfaits » que possible et ce, tant du point de vue des performances génétiques que de la conformation. Ce sont les béliers qui ont le plus d'impact dans un troupeau puisqu'ils engendrent un grand nombre de descendants. Autre critère particulier aux béliers: ne pas oublier de vérifier la présence des deux testicules dans le scrotum. Les béliers souffrant de cryptorchidie ne devraient pas être sélectionnés comme reproducteurs. Lors de la sélection des mâles, il est donc important de faire la palpation du scrotum. En plus de déceler un problème de cryptorchidie, ceci permet également d'évaluer la circonférence scrotale (préparation à la saillie) ou des problèmes de santé au niveau de l'appareil reproducteur.



Tout comme les mâles, les femelles doivent avant tout être sélectionnées selon les objectifs de l'entreprise. Ce qu'on recherche, c'est une femelle productive, qui aura une bonne résistance, une bonne longévité et surtout une conformation lui permettant de produire au maximum de son potentiel génétique. Les femelles sélectionnées devraient donc avoir de la capacité et présenter un gabarit adéquat pour leur race, sans carence de développement. Chez les brebis, on devrait s'assurer de la qualité du pis avant la mise au bélier. Finalement, bien qu'on recherche des femelles possédant une bonne longévité ... il ne faut pas exagérer ... après l'âge de 7 ans, on devrait penser à la réforme afin de conserver une bonne productivité dans notre élevage ... mais ça, c'est une autre histoire.

POUR CONCLURE ...

La sélection des sujets reproducteurs n'est pas une chose facile, mais elle est passionnante quand on s'y donne. L'œil critique se forge avec l'expérience ! ... Et, en ce qui concerne la sélection des animaux de race pure et de tous les critères de races ... c'est une longue histoire ! Qui sait, peut-être qu'un jour, une série d'articles portera sur l'évaluation des critères propres à chacune des races ! En attendant ... bonne sélection !

* Johanne Cameron, agronome, responsable en vulgarisation au CEPOQ



QUAND VIENT LE TEMPS D'ACHETER UN OU DES ANIMAUX ... FAUT-IL TENIR COMPTE DU MAEDI VISNA? ¹

Où acheter ?
Qu'est-ce que ça veut dire ?
Qu'est-ce qui est bon pour mon troupeau ?



Est-ce utile d'acheter des animaux séronégatifs si je les introduis - en les mélangeant - dans un troupeau très infecté ?

Ce sera particulièrement utile si vous maintenez ces animaux à l'écart des autres. C'est moins pertinent si vous les mélangez mais vous diluez la pression d'infection et vous retardez le moment d'apparition des signes cliniques et des impacts sur la productivité. Pensez à bien identifier vos problèmes et besoins et à établir vos priorités. Il peut être très judicieux de tenter de réduire la prévalence du maedi visna en étant plus sévère à la réforme.

¹ En fait, cette réflexion est valable pour différentes questions de santé. C'est plus rassurant quand on peut appuyer son choix sur des informations tangibles. Mais rappelez-vous qu'acheter des animaux comporte toujours des risques. Pour des conseils plus complets sur les questions de santé lors de l'achat d'animaux, consultez le calendrier Santé ovine 2006 et parlez-en à votre vétérinaire praticien.

Certains éleveurs ne font tester que les jeunes reproducteurs mis à la vente, sans connaître la prévalence dans le troupeau. Est-ce rassurant si je veux les introduire dans un troupeau sain – faiblement infecté ?

Non car ces reproducteurs – bien que négatifs - peuvent être en phase d'incubation et devenir positifs au cours des prochains mois. À moins de les mettre en quarantaine et de leur faire subir un deuxième test avant de les mélanger.

L'une de ces agnelles est séropositive (infectée par le maedi visna). Peut-on savoir laquelle en les regardant ?



Non! Il faut faire un test sanguin.

Projet pilote d'assainissement des troupeaux ovins pour le Maedi visna

Troupeau participant



La prévalence peut être de 1% ou de 40%... Mais je peux avoir l'heure juste et choisir, en toute connaissance de cause, parmi le groupe d'individus séronégatifs. Je sais que l'éleveur travaille sérieusement à la biosécurité de son troupeau. Je sais ce que j'achète, du moins pour le maedi visna.

Statut Or ou Argent



Aucun animal séropositif
Je sais que le troupeau est à très faible risque d'être infecté par le virus du maedi visna. Je sais que l'éleveur travaille sérieusement à la biosécurité de son troupeau. Je sais ce que j'achète, du moins pour le maedi visna.

Troupeau non participant



La prévalence peut être de 1% ou de 40% ... (Certains troupeaux ont jusqu'à 70% d'animaux infectés.) Mais ça demeure une inconnue. J'achète à l'aveuglette. Le troupeau peut par ailleurs avoir bien d'autres atouts, et même avoir un très bon statut sanitaire mais, du moins pour le maedi visna, je marche dans le noir.

Partenaires pour le projet: ACIA, CEPOQ, MAPAQ.

* Anne Leboeuf, médecin vétérinaire, responsable en santé animale au CEPOQ



Des bergeries 5 étoiles?

À quoi ressemble votre bergerie? Y est-on confortable? Croyez-vous que l'ambiance y est adaptée aux besoins de vos brebis, béliers et agneaux?

Pour dire vrai, les conditions ambiantes dans lesquelles évoluent les ovins québécois sont souvent limitatives : trop d'animaux dans les parcs, beaucoup d'humidité, courants d'air, gaz nocifs, ... Conséquence : les problèmes respiratoires sont fréquents et la mortalité des agneaux est souvent trop élevée. En fait, notre climat parfois capricieux ne facilite pas la tâche des producteurs mais il faut apprendre à composer avec ces contraintes.

Un nouveau projet (soutenu financièrement par le MAPAQ dans le cadre du Programme d'appui financier aux associations de producteurs désignées – Volet 4 « Initiatives ») démarre cet

automne afin d'améliorer l'accompagnement des éleveurs ovins dans la maîtrise des conditions d'ambiance en bergerie. Issu d'une collaboration entre le Centre de développement du porc du Québec (CDPQ), le MAPAQ et le CEPOQ, ce projet vise à développer un outil diagnostique permettant de soutenir les intervenants du secteur dans la mise en évidence et la résolution des problèmes d'ambiance.

Oyez Oyez! Vous pouvez toujours entamer un processus d'assainissement pour le maedi visna en participant au projet pilote (qui deviendra programme sous peu). La démarche peut être pertinente en troupeau pur-sang comme en troupeau commercial. Faites le point sur les priorités de votre troupeau : il se peut que cette opportunité soit avantageuse pour vous. Contactez le CEPOQ pour de plus amples informations.

* Anne Leboeuf, médecin vétérinaire, responsable en santé animale au CEPOQ

Producteurs participants au projet pilote Maedi visna en date du 12 septembre 2006

Ferme	Nom de l'éleveur	Municipalité	Téléphone	Race 1	Statut accordé (depuis...)
Bergerie de l'Estrie	Andrée Houle	Coaticook	(819) 849-3221	Romanov	Argent (juillet 2003)
Bergerie du Margot	Sylvain Arbour	Bonaventure	(418) 534-3701	Arcott-Rideau	
Bergerie Hexagone	Ruth Waldon	Ulverton	(819) 826-3212	Croisées Arc.-Rid.	
Bergerie Lavallée	Guylaine Perron	St-Ubalde	(418) 277-2175	Arcott-Rideau	Or (février 2004)
Bergerie Les Moutaines	Benoît Laprise	Hébertville	(418) 344-9026	Arcott-Rideau	
Bergerie Patriote	Éric Jobin	St-Ubalde	(418) 277-9191	Dorset	Or (mars 2004)
Bergeries Mimeault	Marc Mimeault	St-Stanislas-de-Kostka	(450) 377-8209	Dorset	Or (mai 2006)
CEPOQ	CEPOQ	La Pocatière	(418) 856-6322	Dorset	Or (avril 2004)
Ferme Agnodor	France Gagnon	Normandin	(418) 274-4464	Dorset/Polypay	
Ferme Alizée	Geneviève Castonguay	St-Joseph-de-Kam.	(418) 493-2323	Polypay	
Ferme Amki	Gary Jack	Québec	(418) 842-2637	Arcott-Rideau	Or (octobre 2003)
Ferme André Toulouse	André Toulouse	St-Alfred	(418) 774-9592	Arcott-Rideau	Argent (nov. 2005)
Ferme Arc-en-ciel	Yvon Leclerc	Weedon	(819) 877-3658	Romanov	Or (octobre 2003)
Ferme Beausoleil	Michel Viens	St-Joseph-de-Kam.	(418) 493-2310	Dorset	
Ferme Don. Tremblay	Donald Tremblay	St-Hilarion	(418) 457-3066	Croisées Arc.-Rid.	Argent (août 2005)
Ferme Germanie	Michel Thibodeau	Princeville	(819) 364-2940	Arcott-Canadien	
Ferme JMJ Gilbert	Jean-Marc Gilbert	Cookshire	(819) 875-5124	Finnoise	Or (janvier 2004)
Ferme La Bélière	Daniel Côté	St-Bruno	(418) 343-2240	Hampshire	
Ferme Laurens	Gérard Laurens	Ste-Clothilde-de-Horton	(819) 336-3681	Romanov	
Ferme Lenique	Sophie Gendron	St-Denis-de-Kamouraska	(418) 498-3254	Polypay	Argent (février 2004)
Ferme Ovimax	Josée Couture	La Pocatière	(418) 856-2440	Arcott-Rideau	Or (mai 2006)
Ferme RIDO	Sonya Rioux	La Pocatière	(418) 856-5140	Arcott-Rideau	Or (avril 2004)
Moutons de Panurge	Gilles Dubé	St-Jean-Port-Joli	(418) 598-6501	Arcott-Rideau	
	Paul Cardyn	Coaticook	(819) 849-6496	Texel/Rouge de l'Ouest	

Cette liste correspond à tous les troupeaux participant activement au projet-pilote et ayant accepté que leurs coordonnées soient rendues publiques.

D'autres troupeaux préfèrent garder leur participation confidentielle.

Le statut Argent reconnaît que tous les animaux de plus de 6 mois ont obtenu un résultat négatif à l'analyse sérologique pour le maedi visna et que le troupeau respecte les règles de biosécurité prescrites. • Le statut Or reconnaît que, à 2 reprises dans un intervalle de 4 à 8 mois, les analyses sérologiques de tous les animaux de plus de 6 mois ont conduit à des résultats négatifs et que le troupeau respecte les règles de biosécurité prescrites. • Les troupeaux n'ayant pas encore de statut sont en processus d'assainissement et tentent de respecter les règles de biosécurité recommandées. Certains sont très près de l'atteinte du statut et peuvent être considérés à faible risque.

Pour information, consulter le site internet du CEPOQ (www.cepoq.com) ou contacter Anne Leboeuf, vétérinaire au CEPOQ, (418) 856-1200 ou anne.leboeuf@cepoq.com.



Sélection des agnelles de remplacement, ça commence plus tôt qu'on pourrait le croire !

La majorité des producteurs ovins de la province produisent eux-mêmes leurs agnelles de remplacement et ce, autant dans les troupeaux commerciaux que chez les troupeaux de race pure. Cette étape de régie est d'une importance primordiale puisqu'elle a une influence directe sur la productivité du troupeau pour les 4 ou 5 années à venir. Une mauvaise planification combinée à une sélection d'agnelles basée sur des critères qui n'ont pas été clairement identifiés représentent une problématique fréquemment rencontrée sur le terrain.

Les retombées négatives liées à une mauvaise sélection des agnelles sont malheureusement peu perceptibles à court terme. C'est souvent de 3 à 4 ans après coup que l'on observe un ralentissement de la productivité des femelles du troupeau. À ce moment, la situation est plutôt difficile à redresser de façon rapide. Comment éviter tout cela? Planification et rigueur sont de mise !

Ça commence dès l'accouplement

Trop de producteurs se soucient de la sélection de leurs agnelles seulement à partir du sevrage ou de la pesée précédant le poids d'abattage. À ce stade, il est déjà trop tard pour s'assurer de la production de sujets de remplacement de qualité maximale.

En effet, la démarche de production d'agnelles de remplacement débute lors de la mise en saillie des brebis et des béliers du troupeau. **Il s'agit en fait de s'assurer que les meilleures brebis soient destinées à la production des sujets de remplacement.** Ces brebis doivent être identifiées en fonction de leurs propres performances et de leur potentiel génétique.

Pour les troupeaux maternels, les « mères à agnelles » doivent être celles qui dominent au niveau des caractères maternels comme la prolificité, le désaisonnement et la production laitière. Pour les troupeaux terminaux, on doit primer les mères avec les meilleures aptitudes paternelles pour la production du remplacement. Considérant la

taille restreinte des cheptels terminaux au Québec, il est difficile de développer des lignées maternelles et d'autres paternelles au sein d'un seul et même troupeau.

GenOvis peut vous aider !

Le programme d'évaluation génétique GenOvis est l'outil par excellence pour assister les producteurs dans cette étape primordiale. GenOvis fournit, entre autres, des moyennes individuelles de productivité à vie des brebis pour des paramètres tels que l'intervalle entre les agnelages, le nombre et le poids d'agneaux sevrés par brebis par année ainsi que le gain de poids moyen quotidien de la progéniture. De plus, GenOvis génère pour chaque brebis du troupeau des estimations du potentiel génétique sous la forme d'Écarts Prévus chez les Descendants (ÉPD) et d'indices de sélection génétique (ISM et ISC). Ces estimations de potentiel génétique permettent de comparer sur une même base l'ensemble des brebis du troupeau et ainsi de classer chaque brebis pour identifier les mères les plus productives si importantes dans la production d'agnelles de qualité.

Exemple d'un troupeau type : mise en situation

Joe Bine désire mieux planifier la production de ses agnelles de remplacement. Il possède un troupeau de 400 brebis de race pure maternelle. Il produit des agneaux lourds à partir de béliers de race pure terminale ainsi que ses propres agnelles de remplacement à partir de béliers de la même race que son troupeau. En général, les accouplements sont effectués en tenant compte de l'état de chair des brebis. Au niveau des accouplements en race pure, la consanguinité est le seul critère considéré. La productivité moyenne du troupeau est de 1,7 agneaux réchappés par brebis par année. Les brebis du troupeau sont en production pour une durée moyenne de 6 ans.

Depuis maintenant 3 ans, M. Bine participe à GenOvis. Il a donc fourni les pesées à la naissance, à 50 et à 100 jours de tous ses agneaux. Sur son inventaire GenOvis, il a accès à toutes les moyennes individuelles de productivité de ses brebis compilées depuis les 3 dernières années. De plus, chacune de ses brebis possède ses propres données d'évaluation

génétique dont l'Indice de Sélection Maternel (ISM). L'ISM est une valeur synthèse composée d'ÉPD et permet d'identifier rapidement les brebis avec le meilleur potentiel génétique au niveau des caractères maternels de productivité.

Exemple d'un troupeau type : principales recommandations

Tout d'abord, un des premiers changements à apporter dans la régie de ce troupeau se situe au niveau du taux de remplacement des brebis qui est de 16,7%. Garder les brebis pour une durée de 6 ans en moyenne fait en sorte que de vieilles brebis demeurent trop longtemps dans le troupeau et contribuent à abaisser la moyenne de productivité globale de ce dernier. Il est recommandé de maintenir un taux de remplacement minimal de 20% dans un troupeau de sélection. Cette recommandation est des plus importantes sachant que lorsque l'on fait un bon progrès génétique, les jeunes animaux ont tendance à être meilleurs que les vieux (Chesnais, 2002).

M. Bine devra donc produire 80 agnelles de remplacement sur une base annuelle afin d'assurer un bon taux de remplacement et bénéficier des avantages qui y sont associés.

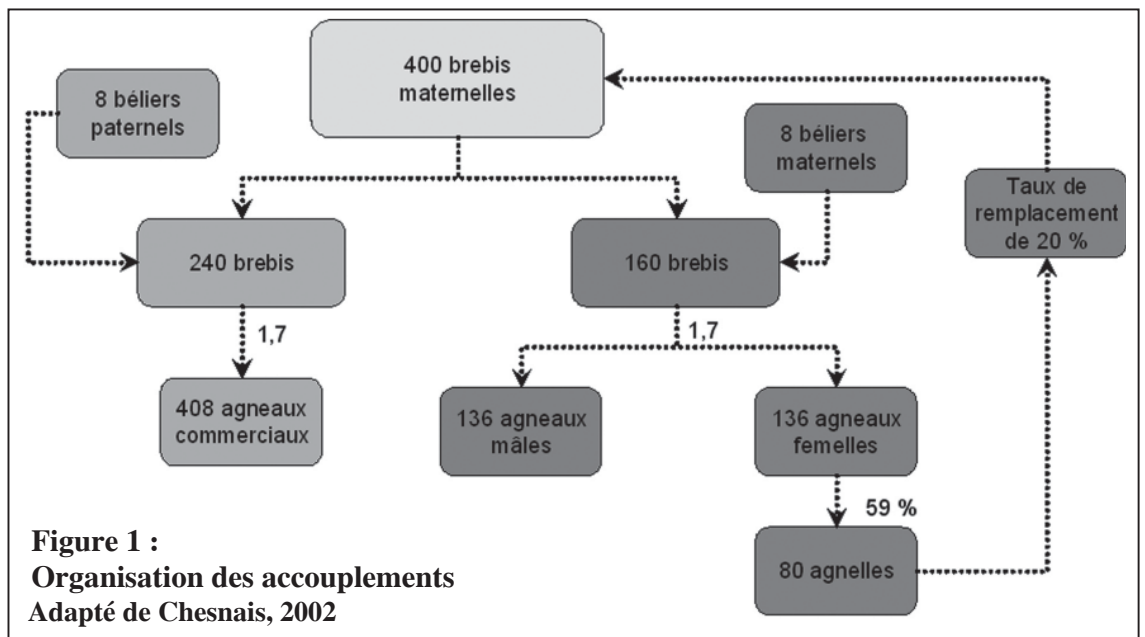
Quelles brebis utiliser pour produire ses 80 agnelles ?

À ce niveau, M. Bine n'a qu'à exploiter les données de son Inventaire des Brebis produites par le programme GenOvis. Chacune de ses 400 bre-

bis possède un éventail de données moyennes et d'évaluations génétiques. Parmi celles-ci figure l'ISM qui est la donnée toute indiquée pour trier rapidement ses brebis élites parmi l'ensemble de son troupeau. Plus l'ISM est élevé, meilleure est la brebis. Toutefois, pour assurer simultanément une pression de sélection sur le désaisonnement, des données brutes comme l'intervalle moyen entre les agnelages et le poids moyen d'agneaux sevrés par brebis par année peuvent être utilisés en combinaison avec l'ISM.

donc 160 brebis qui doivent être préidentifiées grâce aux données de performances et de potentiel génétique. Il est clair que ces 160 brebis ne seront pas toutes au même stade physiologique au même moment en bergerie. Elles seront dispersées à travers les différents groupes de brebis et devront être exposées aux béliers de race pure maternelle de génétique supérieure lorsque prêtes à l'accouplement.

À 1,7 agneaux réchappés par brebis par année, les 160 brebis de M. Bine



Combien de brebis sont requises pour produire les agnelles ?

Puisque la productivité moyenne du troupeau est de 1,7 agneaux réchappés par brebis par année, il est nécessaire de destiner environ 40% du troupeau de brebis à l'accouplement en race pure pour générer un bassin minimal d'agnelles pour la sélection. Pour des troupeaux plus productifs, il est possible de réduire à 30% la fraction du troupeau destinée à la production du remplacement.

Dans le cas décrit ci-haut, c'est

produiront 136 agnelles avant sélection. Près de 59% de ces agnelles seront sélectionnées selon leur potentiel génétique, leur conformation et leur état de santé afin d'assurer une relève de qualité pour le troupeau.

Une stratégie gagnante!

À première vue, la stratégie recommandée peut apparaître exigeante. Elle assurera cependant un apport annuel de nouvelles femelles de qualité supérieure et aura pour effet direct une amélioration nette du niveau de productivité du troupeau.

* Germain Blouin, agr., Responsable en génétique au CEPOQ



Une glande mammaire qui rapporte !

« Bienvenue dans le monde du mouton », m'a-t-on dit. Je me présente. Léda Villeneuve, nouvellement diplômée en agronomie à l'Université Laval, future agronome et maintenant inscrite aux études supérieures. Une maîtrise en sciences animales sur la production ovine, pourquoi pas? Au cours de mon baccalauréat, j'ai eu l'opportunité de diriger plusieurs de mes travaux vers cette production. De là est née une passion pour ce domaine. Mon sujet de maîtrise : **La restriction de l'alimentation des agnelles pré-pubères et les impacts sur leurs performances de reproduction et de lactation.** Ce projet est rendu possible grâce au soutien financier du Conseil pour le Développement de l'Agriculture du Québec (CDAQ).



C'est donc avec une équipe très dynamique que j'aurai la chance de mener à bien ce projet. Avec l'expertise de mon directeur de maîtrise, Dany Cinq-mars, agr., Ph.D spécialiste en nutrition et alimentation au MAPAQ et professeur associé à l'Université Laval, de mon co-directeur Pierre Lacasse Ph.D., chercheur au CRDBLP à Lennoxville, d'Hélène Méthot, agr., coordonnatrice des projets au CEPOQ, de Louis Delbecchi, Ph.D. chercheur au CRDBLP à Lennoxville et spécialiste en glande mammaire, de Jasmin Brochu technicien en laboratoire à Lennoxville et de Sylvain Blanchette, gérant de ferme au CEPOQ et son équipe, que ce projet sera rendu possible.

Les faits : vers une glande mammaire performante

Au cours de la dernière décennie, la production ovine a connu une grande progression au Québec. Cette production nécessite cependant encore quelques ajustements pour en augmenter sa rentabilité. Pour faire de l'argent, il faut des agneaux; et pour avoir des agneaux performants, il faut que ces derniers aient accès à une production laitière de qualité, et surtout suffisante. Actuellement, la régie de troupeau en production ovine veut que les agnelles de remplacement soient saillies rapidement, soit au 2/3 de leur poids adulte, généralement vers 8 à 9 mois d'âge. Dans la grande majorité des troupeaux, pour atteindre cet objectif de croissance chez l'agnelle, cette dernière est alimentée sans restriction en début de croissance puis, lors de la sélection des sujets à conserver, soit vers 100 jours d'âge, elles sont ensuite restreintes alimentaires.

Cette façon de faire pourrait toutefois nuire au développement de la glande mammaire chez l'agnelle. Ce mauvais développement de la glande peut ainsi restreindre la production laitière et avoir une incidence négative sur les performances de croissance de l'agneau, affectant directement la rentabilité de l'entreprise.



En quelques mots, un mauvais développement de la glande mammaire correspond à un nombre de cellules sécrétrices insuffisant, ce qui limite la production laitière. On sait actuellement qu'au cours des premières semaines de vie, le

développement de la glande se fait à la même vitesse que le reste du corps. Puis, au cours du quatrième mois de l'agnelle, le développement mammaire s'accélère et permet la mise en place des canaux galactophores, canaux qui transportent le lait jusque dans la citerne du trayon. La taille du réseau de ces canaux est déterminante après ce stade de croissance, d'où l'importance d'optimiser son développement.

Le projet

L'objectif général du projet est de vérifier l'impact de trois régies alimentaires appliquées aux agnelles destinées au renouvellement des troupeaux ovins sur leur développement physique et leurs futures performances de reproduction et de lactation. Soixante-douze agnelles nées au début de l'année 2007 seront sélectionnées au sevrage (vers l'âge de 60 jours) selon leur conformation. Trois groupes de 24 agnelles seront ainsi formés et

nourris selon 3 types de programmes alimentaires pouvant être rencontrés dans les pratiques des producteurs québécois. Il y aura une ration à volonté en fourrages et en concentrés, identique à celle servie aux agneaux destinés à l'abattage, et deux rations de restriction dont une qui favorise grandement les fourrages de bonne qualité et limite les concentrés.

Les agnelles des trois groupes recevront leur alimentation respective sur une période de 60 jours suivant le sevrage. Au cours de cette période, la consommation alimentaire sera suivie de très près. Les refus seront pesés quotidiennement. Cela nous permettra de voir si les agnelles des groupes de restriction alimentaire font un gain compensatoire après cette période de restriction. Par la suite, la régie alimentaire sera celle utilisée de façon régulière pour le troupeau du CEPOQ. La croissance de ces agneaux et le développement post saillie des agnelles seront suivis. Des données d'état de chair, d'épaisseur d'œil de longe, de mesures de gras dorsal et de tour de poitrine seront recueillies et analysées. Afin de limiter les variations

de croissance dues au potentiel génétique, les agnelles et les béliers qui les sailliront seront le plus uniformes possibles au niveau des indices génétiques pertinents, entre autres l'EPD 50 jours maternel. Suite aux agnelages, une traite sera faite hebdomadairement pendant toute la durée de la lactation et des échantillons seront envoyés au PATLQ. Cela nous permettra de valider la production laitière entre les trois groupes d'agnelles et de voir s'il y a une corrélation entre cette production laitière et l'alimentation. Le suivi de croissance des agneaux nés de ces agnelles offrira des données supplémentaires sur la production laitière.

Par la suite, les antenaises seront suivies pendant et après une seconde gestation. Elles seront soumises au programme de photopériode du CEPOQ. Le développement de ces brebis sera évalué 50 jours avant la 2^e mise bas selon les mêmes paramètres qu'au cours de la première saillie. Les données de production d'agneaux et de production laitière ainsi que les pesées seront effectuées selon la régie appliquée au premier agnelage.

En laboratoire, il sera possible de vérifier l'impact de l'alimentation sur le développement des agnelles en comparant les glandes mammaires et les systèmes digestifs de 24 sujets de l'expérience, soit 8 par groupe.

Ce projet, qui couvrira une période d'un peu plus de 2 ans, nous permettra d'obtenir des informations importantes sur le développement des agnelles de remplacement et sur leurs performances de lactation et de reproduction. Les résultats obtenus à la suite de ce projet de recherche permettront de définir une régie alimentaire appropriée pour les agnelles destinées au renouvellement du troupeau. Brièvement, une meilleure gestion alimentaire des agnelles devrait améliorer leur croissance et le développement de leur glande mammaire. De ce fait, les agneaux qu'elles produiront seront plus performants puisque la production laitière à laquelle ils auront accès sera supérieure. Finalement, les répercussions de ces améliorations auront un impact direct sur le portefeuille des producteurs.

En terminant, rappelons que ce projet est rendu possible grâce au CDAQ et qu'il fait l'objet d'un sujet de maîtrise fort intéressant. Il permettra de dégager une ligne directrice sur la régie des agnelles de remplacement et ce, en plus d'approfondir mes connaissances et parfaire ma formation dans ce beau domaine qu'est la production ovine. Notez que vous serez tenus au courant des résultats du projet au fur et à mesure que ceux-ci seront disponibles.

Au plaisir...

* Léda Villeneuve, Étudiante à la maîtrise, Université Laval



Producteurs d'agneaux

**Vous voulez améliorer
votre rentabilité et la
qualité de votre
produit ?**

**Vous recherchez des
béliers et des agnelles
de remplacement de
qualité ?**

**Basez votre
sélection sur du
solide.**

Consultez ou obtenez

GRATUITEMENT

**la liste officielle des
éleveurs participants à GenOvis**

Un choix fiable, une base vraiment solide !



www.cepoq.com
sous «La Génétique» puis «GenOvis»
(418) 856-1200 poste 0

Nouveau en 2006

Sur le site Internet de GenOvis, consultez
la liste des animaux améliorateurs pour
leur race, des documents d'information
sur la génétique, etc. Et bientôt...
un accès sécurisé à votre dossier
personnel.

www.genovis.ca



Chronique du berger

Réfléchir pour... passer à l'action!

Action Réaction... ce n'est pas seulement un jeu télévisé des années 80 ! C'est également le choix que vous devez faire comme gestionnaire d'entreprise : préférez-vous être en action - en contrôle de la situation, ou en réaction - à éteindre des feux ? Nous vous proposons de prendre un temps d'arrêt, comme tout bon gestionnaire, pour ajuster votre mire... vers la réussite.

#	Étape	Brève description	Attention!!!
1	Constat de la situation du troupeau	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Outils : étude du carnet de troupeau, rapports des logiciels de régie, rapports GenOvis, etc. ✓ Comparer avec les données des années antérieures pour voir l'évolution réelle ✓ Faire un tour de la bergerie pour observer la qualité de la conformation en général <p>La stratégie consiste à faire d'abord une analyse du troupeau depuis le bureau... Tous les outils pertinents sont mis à contribution et plus ils sont nombreux, plus l'analyse est pointue. Par la suite, les meilleurs sujets identifiés sur papier passent « l'entrevue ». Le producteur est un employeur qui cherche de la relève... On regarde le CV pour trouver les meilleurs candidats puis on les rencontre...</p> <p>Ce que l'on veut : identifier les caractères qui ont stagné ou se sont détériorés. Et identifier sa brebis idéale pour faire tendre le troupeau vers ses caractéristiques...</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire une évaluation objective de la situation sans se cacher derrière des excuses plus ou moins valables tout en étant constructif dans ses autocritiques ✓ Ce qu'on ne veut pas : Les caractères pour lesquels on constate une amélioration ne doivent pas pour autant être négligés! Il faut également déterminer quels sont les éléments qui permettent cette amélioration et s'assurer de les maintenir... ✓ Ne pas négliger l'intérêt qu'un œil externe participe à ce constat... Les résultats sont souvent plus réalistes. ✓ Personne n'est parfait!!!! Il y a nécessairement des améliorations à apporter, quelque soient votre expérience, votre formation ou votre motivation!
2	Définir ses objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Après avoir ciblé les principales faiblesses du troupeau, identifier celles qui ont le plus grand impact sur la rentabilité de l'entreprise ✓ Par rapport à ces éléments, établir des objectifs réalistes et quantifiables à moyen terme <p>N'oubliez pas que ces objectifs sont valables pour les animaux de remplacement produits chez vous mais qu'ils le sont également pour ceux achetés à l'extérieur... Vos exigences devraient même être supérieures pour vos achats puisque, par ceux-ci, vous cherchez à accélérer l'amélioration de votre troupeau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Se concentrer sur quelques éléments pour les faire avancer significativement plutôt que de s'éparpiller sur un trop grand nombre d'aspects, ce qui conduira à des améliorations beaucoup plus lentes... ✓ Vos objectifs doivent être en accord avec vos forces et vos faiblesses personnelles... ✓ Assurez-vous que toutes les personnes touchées par vos décisions (ex : conjoint, enfants...) soient consultées à cette étape du processus... Vos chances de réussite n'en seront que plus grandes grâce à la collaboration de tous!
3	Identifier les moyens pour atteindre ses objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour chacun des objectifs, identifier les facteurs pouvant en influencer l'atteinte et déterminer quelles sont les modifications à apporter aux façons de faire pour les améliorer <p>Souvent, un coup d'œil de l'extérieur amène une nouvelle façon de voir les choses et, avec elle, de nouvelles solutions possibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ne pas dévier de sa route sur un coup de tête. Être patient et raisonnable n'est généralement pas le choix excitant, mais le choix durable. La pérennité d'une entreprise se joue à plus long terme que le temps de signer un chèque...
4	Évaluation de l'atteinte des objectifs et ajustements nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Refaire un constat, cette fois entre la situation de départ et celle d'arrivée ✓ Lister les objectifs qui ont été atteints, partiellement atteints et pas du tout atteints... Valider la qualité et le réalisme des objectifs fixés et modifier l'approche, au besoin. Et recommencer à l'étape 2 ! 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Il est important de faire les ajustements liés à la sélection... mais il ne faut pas négliger ceux liés à la régie pour permettre à ces animaux de pleinement exprimer leur potentiel.

Si vous avez une seule chose à retenir, c'est de prendre le temps de s'arrêter et de réfléchir. Il est facile de se faire prendre dans le tumulte de la routine et de frapper le mur sans avoir même pu tenter de l'éviter...

Passer à l'action !

* Sylvain Blanchette, gérant des installations de recherche au CEPOQ

** Hélène Méthot, chargée de projet au CEPOQ

Ramazan Demir désire en emploi au Canada.

- ⇒ *Expérience sur une ferme de moutons.*
- ⇒ *Aime les animaux et un bon sens de l'observation.*

Langues parlées : anglais, allemand, turc et apprend le français.



LA TOISON D'OR

Tonte de moutons, alpagas,
lamas et chèvres angoras.

Vente de rouets, laine et accessoires.

Cours de filage.

Patricia Arrotin
(418) 642-5006



Bergerie de l'Estrie

Romanov
Prolifique - Maternelle - Désaisonnée

Troupeau fermé - GenOvis
Statut Argent - Maedi-visna
FI Dorset/Romanov
Béliers génotypés

Andrée Houle & François Roux
559, rue Des Muguet
Coaticook, Qc J1A 3A9
Tél. : (819) 849-3221
Fax : (819) 849-0475
froux1@videotron.ca

Ferme Lénique Inc.

Éleveur Polypay p.s.

Statut argent pour le meadi-visna
Suivi GENOVIS

**Agnelles et béliers avec
ISM supérieur disponibles**

Bienvenue!

Sophie Gendron,
9, rg du Bras, St-De
Tél.: 418-498-3254 Courriel : leni



Santé et génétique supérieure

*Vous aussi vous pouvez
faire confiance à*

Ferme RIDO SENC.
Sonia Rioux et Luc Martin DeRoy

Éleveur de sujet **Arcott Rideau**
Troupeau ayant le statut or
pour le Maedi-Visna

130, Rang 3 Est, La Pocatière (Québec) Canada G0R 1Z0
Téléphone et télécopieur : (418) 856-5140
rido@videotron.ca



Ferme Amki Enr.

17265 boul. Valcartier
Québec, G2A 0A7
Tél. : (418) 842-2637
Télé. : (418) 842-0423
fermamki@videotron.ca

Arcott Rideau
Sujets pure sang
Hybrides Dorset/Rideau

Maedi-visna
Statut or
Suivi genovis

Reproducteur disponible
en tout temps

Pour annoncer votre entreprise dans le OVIN QUÉBEC, CONTACTER :

⇒ Marion Dallaire au 450-679-0540 poste 8332
ou par courriel mdallaire@upa.qc.ca



FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC

Déjà
25 ans !



depuis 1981

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC

La Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec
est fière de souligner son 25^e anniversaire
d'action collective.

Une Fédération au service de ses producteurs :

Protection et défense des droits des membres

Sécurité du revenu

Développement de la production

Mise en marché du produit

Qualité du produit

Promotion du produit

Classification des agneaux

Identification et traçabilité des ovins

Environnement



Dans le rapport annuel vous pourrez vous remémorer les meilleurs moments de la Fédération à travers le regard de ceux qui l'ont présidée.



FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC

www.agneauduquebec.com

Domaine du Mouton D'Or Inc.



service d'écurage
Estrie-chaudières Appalaches-Boisfrancs



Hybrides F1 Dorset/Romanov



Pour informations:
1-866-458-2929

vletourneau@domainedumoutondor.com



FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC

Avis de convocation

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

À toutes les productrices et producteurs d'ovins du Québec
ainsi qu'aux membres des syndicats régionaux affiliés



FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC

Madame, Monsieur,

Vous êtes, par la présente, convoqués aux assemblées générales annuelles du plan conjoint des producteurs d'ovins du Québec et de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec, lesquelles se tiendront à la date, lieu et heure suivants :

Dates : Les 9 et 10 novembre 2006

Heures : Le 9 novembre à compter de 18 h 30
Le 10 novembre à compter de 9 h

Lieu : Hôtel Gouverneur Québec, Salles Argenson, Frontenac et Vaudreuil

Coordonnées : 3030, boulevard Laurier, Sainte-Foy (Québec) G1V 2M5 418 651-3030

Le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du plan conjoint comportera notamment les points suivants :

- Modifications aux règlements internes de la Fédération
- État d'avancement du dossier Agence de vente des agneaux lourds
- Rapport des activités
- États financiers
- Nomination d'un vérificateur
- Étude des résolutions
- Présentation : « Comment est fait le modèle du coût de production »

Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice générale par intérim, Marie-Ève Tremblay